



Projet de cuivre Yellowhead

Résumé en langage clair de la description initiale du projet

23 juin 2025

Version: 2

Historique des révisions

Révision	Date	Description
0	11 juin 2025	Soumis à examen
1	23 juin 2025	Émis pour soumission
2	23 juin 2025	Re-émis pour soumission

Projet de cuivre Yellowhead

SOU MIS À :

Bureau d'évaluation environnementale de la C.-B.
1st Floor, 836 Yates St.
PO Box 9426 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9V1
Agence d'évaluation d'impact du Canada
1800-1138 Melville St.
Vancouver, BC V6E 4S3

SOU MIS PAR :

Taseko Mines Limited
12th Floor, 1040 West Georgia St.
Vancouver, BC V6E 4H1

PRÉPARÉ PAR :

SLR Consulting (Canada) Ltd.
200 - 887 Great Northern Way,
Vancouver, BC V5T 4T5



Table des matières

Historique des révisions	i
Table des matières	i
Acronymes et abréviations	v
1. Introduction	1
2. Informations sur le promoteur	3
2.1 Coordonnées	3
3. Aperçu du projet.....	4
3.1 Objectif et nécessité du projet	4
3.2 Emplacement du projet.....	4
3.3 Historique et situation du projet	9
3.4 Permis et approbations en vigueur	9
3.5 Plans d’occupation des sols	10
4. Description du projet	11
4.1 Survol.....	11
4.2 Composantes et activités du projet	14
4.2.1 Composantes sur le site du projet	15
4.2.1.1 Fosse à ciel ouvert.....	15
4.2.1.2 Traitement du minerai.....	15
4.2.1.3 Stockage des morts-terrains et des stériles	15
4.2.1.4 Installation de stockage des résidus.....	16
4.2.1.5 Installation d’explosifs.....	16
4.2.1.6 Gestion de l’eau sur le site	16
4.2.1.7 Traitement de l’eau pendant l’exploitation.....	16
4.2.1.8 Alimentation et distribution électriques.....	17
4.2.1.9 Camp de chantier	17
4.2.2 Composants hors site.....	17
4.2.2.1 Route d’accès principale et route d’accès secondaire	17
4.2.2.2 Ligne de transport d’électricité.....	17
4.2.2.3 Installation de chargement ferroviaire et transport du concentré.....	18

4.3	Phases et activités du projet	18
4.4	Main-d'œuvre	21
4.5	Émissions, rejets et déchets	22
4.5.1	Émissions d'air et de poussières	22
4.5.2	Émissions de gaz à effet de serre	22
4.5.3	Résidus et rejets miniers	23
4.5.4	Déchets dangereux et non dangereux.....	23
4.5.5	Bruit, vibrations et émissions lumineuses	24
4.6	Options dans le cadre du projet.....	24
4.7	Autres moyens de réaliser le projet.....	24
4.7.1	Méthode d'exploitation minière	25
4.7.2	Installation de stockage des résidus	25
4.7.2.1	Sites candidats : EE du projet Harper Creek.....	25
4.7.2.2	Options : Groupe de travail sur la conception du projet Yellowhead Simpcw-Taseko...	27
4.7.3	Piles de stockage des stériles	29
4.7.4	Voies d'accès au site du projet.....	29
4.7.5	Alimentation électrique et ligne de transport d'électricité	30
4.7.5.1	Alimentation électrique	30
4.7.5.2	Ligne de transport d'électricité.....	30
4.7.6	Hébergement du personnel	32
5.	Cadre réglementaire et politique.....	33
5.1	<i>Loi sur l'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique</i>	33
5.2	<i>Loi canadienne sur l'évaluation d'impact</i>	33
5.3	Processus de substitution	33
5.4	Processus d'évaluation des Simpcw.....	33
5.5	Permis, licences et approbations	35
5.6	Affaires fédérales.....	42
5.7	Échéances réglementaires et étapes du projet.....	42
6.	Intérêts et engagement des groupes autochtones	44
6.1	Premières Nations potentiellement affectées par le projet	46
6.1.1	Première Nation Simpcw.....	46
6.1.1.1	Engagement des dirigeants de la Nation Simpcw	48
6.1.1.2	Engagement de la Première Nation Simpcw.....	48

6.1.2	Bande de Neskonlith.....	48
6.1.3	Skwłāx te Secwepemcúłecw	49
6.1.4	Bande d’Adams Lake	49
6.1.5	Première Nation Tsq’ésceŋ’ (anciennement bande de Canim Lake).....	49
6.2	Résumé des intérêts des Premières Nations.....	50
7.	Engagement avec les gouvernements et le public	51
7.1	Engagement des gouvernements.....	51
7.1.1	Résumé de l’engagement préliminaire avec les gouvernements	52
7.1.1.1	Gouvernement fédéral.....	52
7.1.1.2	Gouvernement provincial.....	52
7.1.1.3	Districts régionaux.....	52
7.2	Engagement du public	52
8.	Environnement existant.....	53
8.1	Environnement biophysique	53
8.1.1	Écosystèmes et végétation	53
8.1.2	Faune terrestre	53
8.1.3	Espèces et écosystèmes aquatiques	54
8.1.3.1	Espèces de poissons en péril	55
8.2	Environnement humain et bien-être des communautés	55
8.2.1	Conditions sociales	55
8.2.1.1	Communautés régionales.....	56
8.2.1.1.1	Parcs et zones protégées.....	56
8.2.1.2	Communautés des Premières Nations	56
8.2.2	Situation économique	57
8.2.3	Patrimoine culturel et archéologie	57
8.2.3.1	Archéologie	57
8.2.3.2	Paléontologie	57
9.	Effets potentiels du projet.....	58
9.1	Interactions et effets du projet	58
9.2	Effets de l’environnement sur le projet	59
9.3	Effets cumulatifs.....	60
10.	Conclusion	62

11. Références	63
----------------------	----

Liste des figures

Figure 3-1: Emplacement du projet	6
Figure 3-2: Emplacement du projet à Secwepemcúłecw et Simpcwúłecw.....	7
Figure 3-3: Parcs et zones protégées	8
Figure 4-1: Aménagement du site du projet minier et de ses composantes	12
Figure 4-2: Plan du projet et composantes hors site.....	13
Figure 4-3: Résumé des phases et du déroulement du développement minier	19
Figure 4-4: Évaluation environnementale du projet Harper Creek – Sites candidats pour l’installation de stockage des résidus.....	26
Figure 4-5: Options d’installation de stockage des résidus pour le projet, telles qu’identifiées par le groupe de travail Simpcw-Taseko	28
Figure 4-6: Options du tracé de la ligne de transport d’électricité	31
Figure 5-1: Processus Simpcw – Vue d’ensemble des six étapes	34
Figure 6-1: Communautés et réserves des Premières Nations.....	45
Figure 6-2: Carte du territoire Simpcw	47

Liste des tableaux

Tableau 4-1: Résumé des composantes du projet	14
Tableau 4-2: Activités principales du projet par phase de développement minier.....	19
Tableau 4-3: Estimation de la main-d’œuvre du projet par phase	21
Tableau 5-1: Liste préliminaire des autorisations provinciales	36
Tableau 5-2: Liste préliminaire des autorisations fédérales.....	40
Tableau 5-3: Calendrier réglementaire proposé et étapes du projet.....	42
Tableau 8-1: Cours d’eau à l’intérieur et à proximité du site du projet	54
Tableau 8-2: Cours d’eau poissonneux traversés par la ligne de transport d’électricité	55
Tableau 9-1: Effets potentiels du projet	58

Acronymes et abréviations

Acronyme	Définition
ALIB	Bande d'Adams Lake
C.-B.	Colombie-Britannique
CBE	Classification biogéoclimatique des écosystèmes
BILCR	Birch Island Lost Creek Road
ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
CH ₄	Méthane
CO ₂	Dioxyde de carbone
CO ₂ eq	Équivalent en dioxyde de carbone
COSEPAAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
DRC	District régional de Cariboo
MPO	Pêches et Océans Canada
DDP	Description détaillée du projet
EE	Évaluation environnementale
CEE	Certificat d'évaluation environnementale
BEE	Bureau d'évaluation environnementale
AEB	Assemblage d'Eagle Bay
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
PE	Plan d'engagement
ENV	Ministère de l'Environnement et des Parcs de la C.-B.
FOR	Ministère des Forêts de la C.-B.
RSF	Route de service forestière
GES	Gaz à effet de serre
EE du projet Harper Creek	Évaluation environnementale du projet Harper Creek
HSRC	Code de la santé, de la sécurité et de la remise en état des mines en C.-B.
EI	Évaluation d'impact
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
DIP	Description initiale du projet
Kúkpi7	Chef
Kúkwpi7	Chef de la Première Nation Simpcw
ASL	Autorité sanitaire locale
GNL	Gaz naturel liquéfié
PGSR	Plan de gestion des sols et des ressources

Acronyme	Définition
MCM	Ministère des Mines et des Minéraux essentiels de la C.-B.
REMMMD	Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>)
LM/DRA	Lixiviation des métaux et drainage rocheux acide
PBS	Pluriannuel basé sur la superficie (permis)
N ₂ O	Oxyde nitreux
s.o.	Sans objet (généralement utilisé dans les tableaux/figures uniquement)
NAG	Non acidogène
Noranda	Noranda Exploration Company
NSTC	Conseil tribal de Northern Shuswap
NStQ	Secwépemc te Qelmu cw
ZPFA	Zones de protection des forêts ancienne
OLTC	Permis de coupe par l'occupant
PAG	Potentiellement acidogène
Le projet	Projet de cuivre Yellowhead, un projet de minéraux critiques qui produira un concentré de cuivre avec des quantités d'or et d'argent payables.
CMQ	Compagnie minière Québec Cartier
ZEDR	Zone électorale de district régional
ROW	Emprise
PUR	Permis d'utilisation des routes
SAG	Broyage semi-autogène
Secwépemc	Nation Secwépemc, parfois connue sous le nom de Nation Shuswap
Secwepemcúlecw	Le territoire non cédé de la Nation Secwépemc, parfois connue sous le nom de Nation Shuswap
Sexqeltqin	Réserve Sahhaltkum n°4
Simpcw	Première Nation Simpcw
Processus Simpcw	Processus d'évaluation des Simpcw
Simpcwúlecw	Territoire de la Première Nation Simpcw

Unités

Unité	Définition
°	degrés
/	par ou sur (division)
%	pour cent
GWh	gigawattheure
ha	hectare
kg	kilogramme
kg/L	kilogrammes par litre
km	kilomètre
km ²	kilomètre carré
kt	kilotonne (équivalent à 1 000 tonnes métriques)
kV	kilovolt
L	litre
m	mètre
m ³	mètre cube
Mt	million de tonnes
MVA	mégavolt ampères
t	tonne
tpj	tonnes par jour
ktCO ₂ eq	kilotonne d'équivalent en dioxyde de carbone
tCO ₂ eq	tonne d'équivalent en dioxyde de carbone
tCU eq	tonne d'équivalent en cuivre

Définition

Terme	Définition
Demande	Les documents préparés pour répondre aux exigences en matière d'information du Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique, de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et du processus d'évaluation des Simpcw en vue de solliciter les approbations réglementaires des Premières Nations et des autorités provinciales et fédérales.
Minerai critique	Minéral essentiel aux technologies modernes, notamment à l'électricité renouvelable, aux batteries, à l'électronique et aux véhicules électriques.
Concentrateur de sulfures	Désigne le schéma de traitement typique des minerais de sulfure de cuivre largement utilisé dans l'industrie (par opposition à un nouveau schéma de traitement ou à d'autres types de minerais). Il comprend trois étapes de réduction de la taille des particules à l'aide d'un concasseur, suivies de circuits de broyage semi-autogène et de broyage à boulets, puis de trois étapes de flottation pour produire un concentré de sulfure de cuivre, qui est déshydraté à l'aide de filtres.
Premières Nations	Peuples dont les ancêtres sont originaires du continent nord-américain, en particulier du Canada, et qui sont définis comme des « Indiens » en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> . Cela ne comprend généralement pas les Inuits ou les Métis.
Camp à service complet	Comprend les installations nécessaires, notamment les dortoirs, toilettes, cuisines et salles à manger, pour permettre au personnel de rester sur place en permanence pendant toute la durée des travaux de construction.
Groupes autochtones	Premières Nations et gouvernements et organisations autochtones.
Phases et activités du projet	<p>Les principales activités de développement du projet commenceront après l'obtention des autorisations réglementaires et des autorisations des Premières Nations.</p> <p>Construction : d'une durée d'environ 2 à 3 ans, elle comprendra la préparation du site et la construction pour préparer le projet à l'exploitation. Elle implique une évaluation environnementale, un permis et une surveillance de la conformité.</p> <p>Exploitation : d'une durée d'environ 25 ans, elle comprendra l'exploitation minière, le traitement du minerai et le transport du concentré vers le marché. Elle implique une évaluation environnementale, un permis et une surveillance de la conformité.</p> <p>Fermeture : d'une durée d'environ 7 ans, elle comprendra le démantèlement des installations et la remise en état des lieux. Elle est considérée comme achevée lorsque la fosse à ciel ouvert est remplie d'eau et que l'évacuation des eaux est rétablie.</p> <p>Post-fermeture : dure plusieurs décennies ; se poursuivra jusqu'à ce que les conditions du permis soient remplies et que l'entreprise soit libérée de ses obligations légales.</p>
Surnageant de résidus	L'eau qui se trouve sur le dessus ou à la surface des résidus, souvent réutilisée dans le traitement ou traitée avant d'être rejetée.

1. Introduction

Ce document se veut un résumé en langage clair de la description initiale du projet (DIP) de cuivre Yellowhead, un projet de minéraux critiques consistant en la production d'un concentré de cuivre et de quantités d'or et d'argent payables (projet). Taseko Mines Limited (Taseko) propose de construire, d'exploiter et éventuellement de remettre en état une mine à ciel ouvert dans le district régional de Thompson-Nicola (DRTN), dans le Centre-Sud de la Colombie-Britannique (C.-B.). Le projet se situe à environ 150 kilomètres (km) au nord-est de Kamloops, en Colombie-Britannique, le long de l'autoroute 5, près de la communauté de Vavenby. Pour assurer l'alimentation en énergie durant l'exploitation, le projet prévoit l'aménagement d'une ligne de transport d'électricité d'environ 110 km de long, suivant une orientation approximative d'ouest en est pour interconnecter la sous-station existante de BC Hydro à 100 Mile House, en Colombie-Britannique, à une nouvelle sous-station sur le site du projet.

Le projet consiste en une mine de cuivre à ciel ouvert dont la capacité de production est estimée à 90 000 tonnes de minerai par jour (tpj) sur une durée de vie de 25 ans. Le minerai de cuivre sera traité sur place, produisant un concentré de cuivre avec des quantités d'or et d'argent payables. Le concentré de cuivre sera transporté par camion jusqu'à une installation de chargement ferroviaire près de Vavenby, en Colombie-Britannique, et acheminé par voie ferrée jusqu'au port de Vancouver ou vers d'autres marchés nord-américains. Depuis le port de Vancouver, le concentré de cuivre sera expédié vers les marchés étrangers.

Le projet doit être soumis aux processus d'évaluation environnementale (EE) établis par le Bureau provincial d'évaluation environnementale (BEE) et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Taseko sollicitera un processus de substitution pour le projet, comme le permet l'*Entente de collaboration relative à l'évaluation d'impact entre le Canada et la Colombie-Britannique* (gouvernement du Canada et gouvernement de la Colombie-Britannique 2020). En cas d'approbation, le projet fera l'objet d'un processus d'évaluation d'impact (EI) unique dirigé par le BEE. Ce processus simplifié nécessitera toujours une prise de décision de la part du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral quant à la poursuite du projet.

Le projet est situé sur le territoire non cédé de la Nation Secwépemc (Secwepemcúlecw), et principalement sur le territoire de la Première Nation Simpcw (Simpcwúlecw). La Nation Secwépemc (Secwépemc) est parfois connue ou désignée sous le nom de Nation Shuswap. Par conséquent, le projet répondra également aux exigences du processus d'évaluation des Simpcw (processus Simpcw), élaboré par cette même Nation, aussi développé par la Nation Simpcw.

Les documents issus de la préparation de la description initiale du projet (DIP) et du plan d'engagement (PE) ont été partagés avec la Première Nation Simpcw en vue de recueillir ses commentaires et de les examiner de manière concertée. La Première Nation Simpcw a ainsi examiné les documents et formulé des commentaires sur les questions qui les préoccupent quant au processus Simpcw. Taseko et la Première Nation Simpcw ont coopéré pour résoudre les problèmes soulevés par cette dernière. Avant de soumettre officiellement la DIP et le PE, Taseko a déjà partagé certains documents avec les entités suivantes :

- Première Nation Simpcw;
- BEE;
- AEIC;
- Bande de Neskonlith;

- Skwlāx te Secwepemcú'lecw (anciennement Famille Little Shuswap Lake) (SteS);
- Bande d'Adams Lake (ALIB).

La soumission de la DIP et du PE permet d'entamer les premières phases d'engagement et de planification des processus d'évaluation provinciale (C.-B.) et fédérale (Canada).

2. Informations sur le promoteur

Taseko est le promoteur du projet. Taseko est une société minière nord-américaine dont le siège social se trouve à Vancouver, en Colombie-Britannique. Taseko a acquis le projet (anciennement le projet Harper Creek) en 2019. Taseko, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière Yellowhead Mining Inc. (YMI), prévoit de construire et d'exploiter le projet. L'équipe de direction de Taseko a fait ses preuves dans le développement et l'exploitation de projets similaires en Colombie-Britannique.

Outre la mine Gibraltar en exploitation, Taseko mène d'autres projets à différents stades de développement, notamment Florence Copper en Arizona, aux États-Unis, ainsi qu'Aley et New Prosperity en Colombie-Britannique, au Canada.

Taseko s'engage à développer les ressources de manière responsable et à établir et maintenir des relations de travail significatives avec les groupes autochtones et les communautés au sein desquelles nous opérons.

2.1 Coordonnées

Les coordonnées de la société Taseko sont les suivantes :

Taseko Mines Limited

1 040 West Georgia Street, 12th Floor

Vancouver, BC V6E 4H1

Tél. : 778-373-4533

Télec. : 778-373-4534

www.tasekominer.com

La principale personne à contacter pour ce projet est :

Natasha Essar

Gestionnaire, Environnement et Permis

Taseko Mines Limited

1 040 West Georgia Street, 12th Floor

Vancouver, BC V6E 4H1

Tél. : 778-373-4557

Courriel : Nessar@tasekominer.com



3. Aperçu du projet

3.1 Objectif et nécessité du projet

Le cuivre est un minéral critique qui est à la fois un métal essentiel pour la vie quotidienne et de plus en plus important pour la transition mondiale vers un avenir à faible émission de carbone. La production, le transport et la distribution d'énergies renouvelables à faible teneur en carbone nécessitent une production responsable de cuivre. Actuellement, il n'existe pas d'alternative viable au cuivre dans de nombreuses applications d'électrification.

Le projet fournira une source de cuivre responsable et éthiquement produite au marché mondial pour soutenir l'électrification rapide des économies modernes dans le monde entier. Le projet contribuera également à :

- Faire progresser les économies provinciales et fédérale du Canada grâce au développement des minéraux essentiels, comme le soulignent les stratégies du Canada et de la Colombie-Britannique en matière de minéraux essentiels. Taseko peut solliciter un financement ou être admissible à un financement dans le cadre de programmes fédéraux, comme le Fonds d'infrastructure pour les minéraux essentiels;
- Stimuler les économies locales en Colombie-Britannique, qui ont été déprimées par les pertes d'emplois dans le secteur forestier et l'achèvement des activités de construction du pipeline dans la région du projet, en fournissant des emplois locaux et des dépenses d'affaires;
- Soutenir la fourniture de services sociaux et communautaires, et d'autres avantages sociétaux pour les communautés locales et des Premières Nations en Colombie-Britannique et au Canada, au moyen de paiement de redevances et d'impôts;
- Générer de la valeur et un retour sur investissement pour les actionnaires de Taseko.

3.2 Emplacement du projet

Le projet se situe dans le DRTN, dans le Centre-Sud de la Colombie-Britannique (Figure 3-1). Le DRTN a une superficie d'environ 44 000 kilomètres carrés (km²) et compte une population de plus de 143 000 personnes (DRTN 2023). Kamloops est la plus grande communauté de la région et constitue un centre minier régional. Le projet se trouve également à Secwepemcúlcw et principalement à Simpcwúlcw, le territoire des Simpcw (Figure 3-2). Chu Chua est la communauté Simpcw la plus proche du site du projet.

Le projet est situé à environ 150 km au nord-est de Kamloops, en Colombie-Britannique, le long de l'autoroute 5, près de la communauté de Vavenby (C.-B.). Le point central du site du projet se trouve à environ 51° 30' 00 de latitude nord et à 119° 48' 00 de longitude ouest. Depuis Vavenby, le projet est accessible par environ 20 km de routes de service forestières (RSF) existantes (Figure 3-1). Si nécessaire, les camions surdimensionnés et lourds emprunteront une voie d'accès secondaire. La route d'accès secondaire s'étend de l'autoroute 5 à Birch Island Lost Creek Road (BILCR) jusqu'à ce qu'elle rejoigne la route d'accès principale.

Le concentré sera transporté par camion depuis le site du projet jusqu'à l'installation de chargement ferroviaire située près de la communauté de Vavenby. Les coordonnées de l'installation de chargement ferroviaire sont approximativement 51° 35' 06 de latitude nord et 119° 46' 14 de longitude ouest.

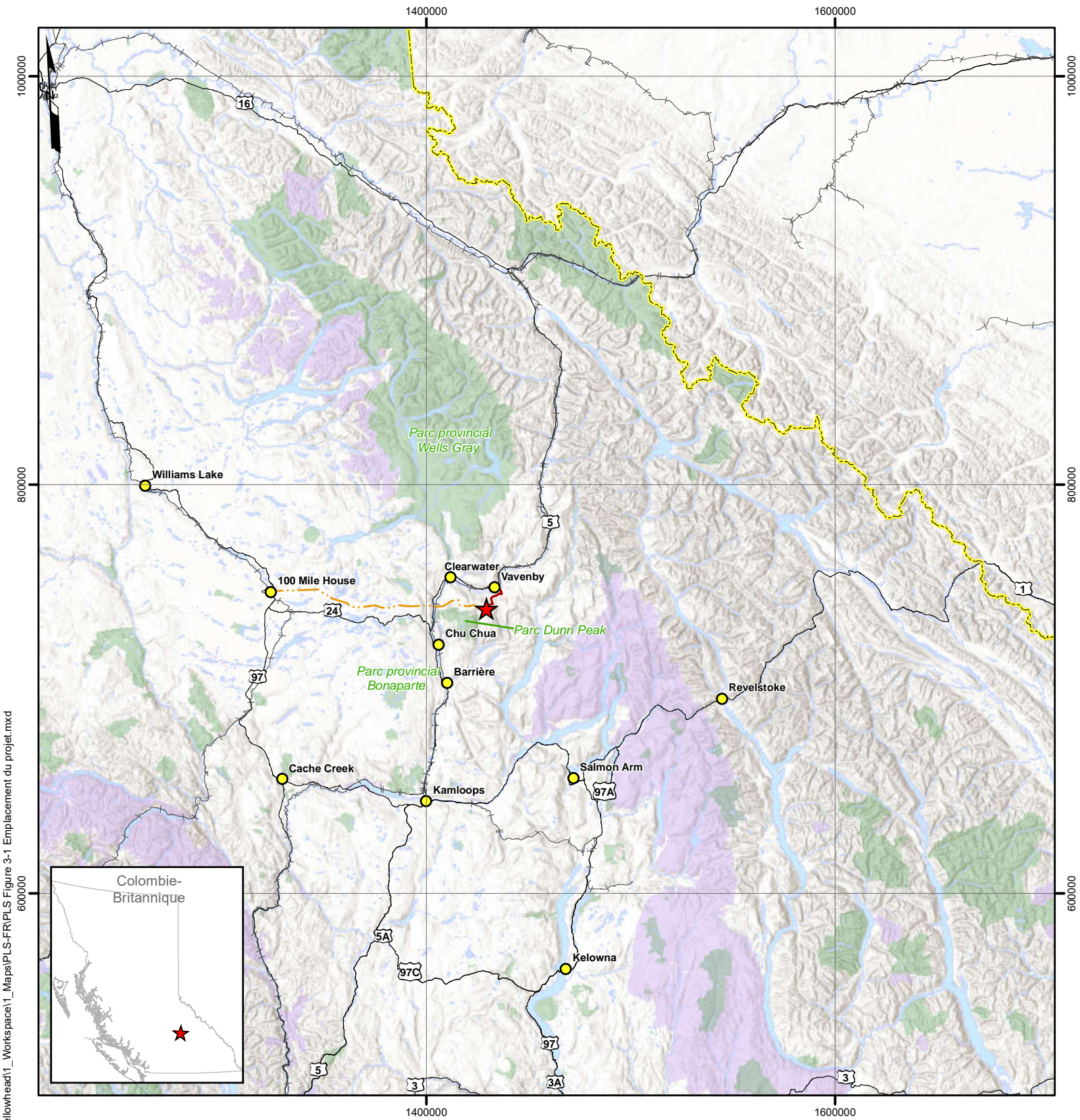
Les deux communautés les plus proches du projet sont Vavenby et Birch Island, en Colombie-Britannique. Vavenby est une communauté non constituée, située sur la rive nord de la rivière Thompson Nord, à environ 20 km par la route de l'emplacement du projet. Vavenby compte environ 240 habitants (Statistique Canada 2024). Birch Island est une communauté plus petite située sur la rive sud de la rivière Thompson Nord, à environ 10 km directement au nord-ouest de l'emplacement du projet et à 20 km à l'ouest de Vavenby par la route. On y trouve des propriétaires fonciers privés avec des fermes et des maisons sur la rive sud de la rivière Thompson Nord entre Birch Island et Vavenby.

Autres communautés le long du corridor de l'autoroute 5 entre Kamloops et Vavenby:

- Clearwater, située à environ 27 km à l'ouest de Vavenby;
- Little Fort, située à environ 30 km au sud de Clearwater;
- Blackpool, située à environ 15 km au sud de Little Fort;
- Barriere, située à environ 30 km au sud de Little Fort;
- Avola, située à 45 km au nord de Vavenby;
- Blue River, située à 85 km au nord de Vavenby.

Le projet se trouve à environ 170 km de la frontière provinciale entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, et à environ 278 km de la frontière américaine, à leurs distances les plus proches.

La ligne de transport d'électricité suivra une orientation approximative d'ouest en est entre les deux sous-stations ; une sous-station existante de BC Hydro à 100 Mile House (Figure 3-1), et une nouvelle sous-station qui sera aménagée sur le site du projet. La partie ouest de la ligne de transport se trouvera dans le district régional de Cariboo (DRC) et la partie est dans le DRTN.

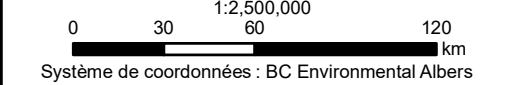


Document Path: G:_Projects\2012\01_089535_Taseko_Yellowhead1_Workspace1_Maps\PLS-FR\PLS Figure 3-1 Emplacement du projet.mxd

- Légende**
- ★ Projet de cuivre Yellowhead
 - Communautés
 - Plans d'eau
 - Parcs et zones protégées
 - Habitat faunique protégé

- - - Ligne de transport d'électricité
- Route d'accès primaire
- - - Frontière C.-B./Alberta
- Voie ferrée
- Autoroutes/routes

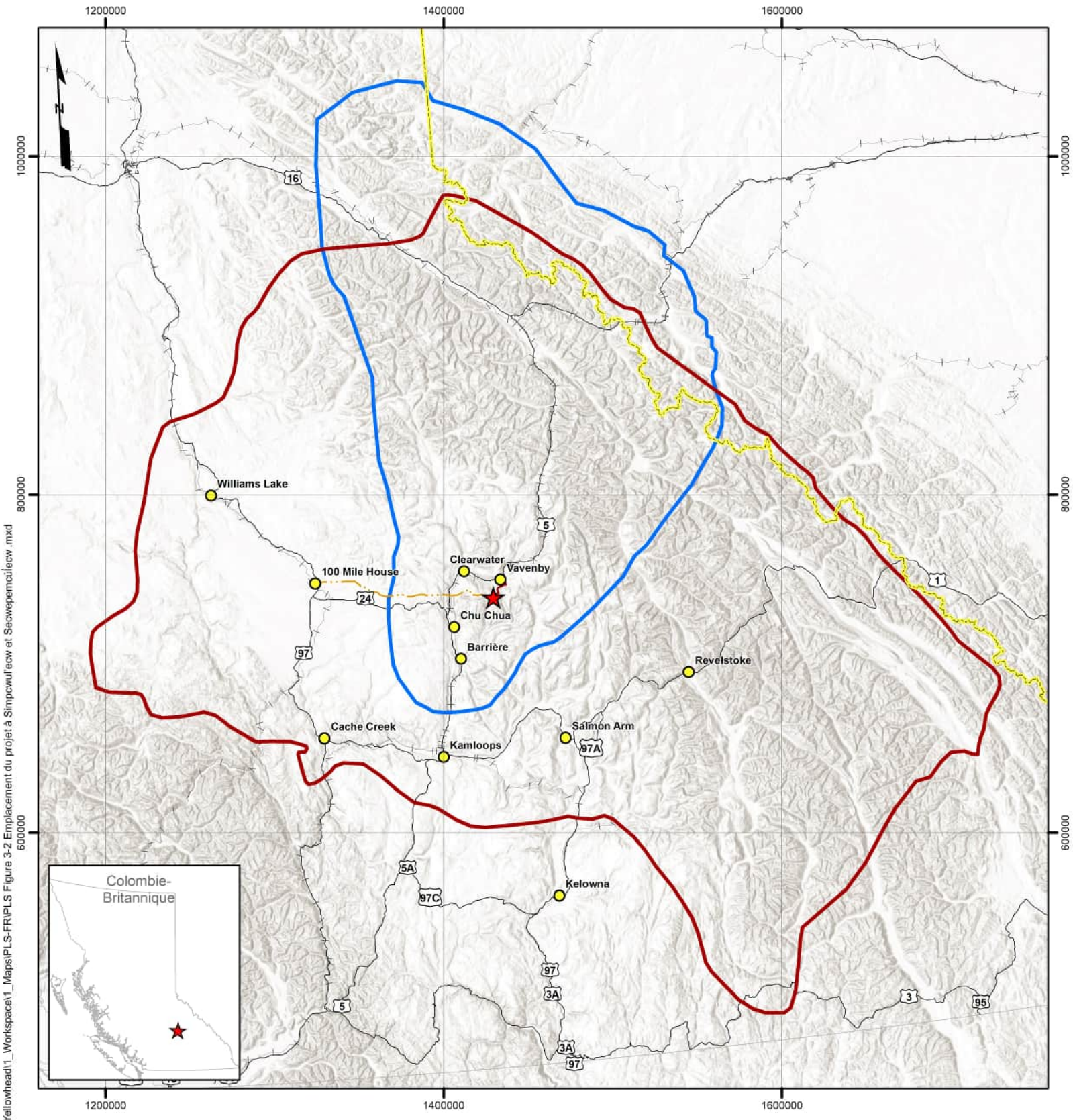
- Notes**
1. 119.807937W, 51.502588N
 2. Feuille de carte SNRC 082M12
 3. Données de base/catalogue de données de la C.-B.
 4. Couche topographique de base (Esri)
 5. Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
 6. Mises à jour préparées par SLR



Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

Emplacement du projet

Date: 24 Juin 2025 Figure 3-1
Rév: 2



Document Path: G:\Projects\2011\201_089535_Taseko_Yellowhead\1_Workspace\1_Maps\PLS-FR\PLS Figure 3-2 Emplacement du projet à Simpcwúlcw et Secwepemcúlcw.mxd



- Légende**
- ★ Projet de cuivre Yellowhead
 - Communautés
 - Secwepemcúlcw (Territoire Secwépemc)
 - Simpcwúlcw (Territoire Simpcw)
 - Ligne de transport d'électricité
 - Route d'accès primaire
 - Frontière C.-B./Alberta
 - Voie ferrée
 - Autoroutes/routes

- Notes**
1. 119.807937W, 51.502588N
 2. Feuille de carte SNRC 082M12
 3. Données de base/catalogue de données de la C.-B.
 4. Couche topographique de base (Esri)
 5. Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
 6. Mises à jour préparées par SLR

1:3,000,000

Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

**Emplacement du projet à
Secwepemcúlcw
et Simpcwúlcw**

Date: 24 Juin 2025
Rév: 2

Figure 3-2

1350000

1400000

750000

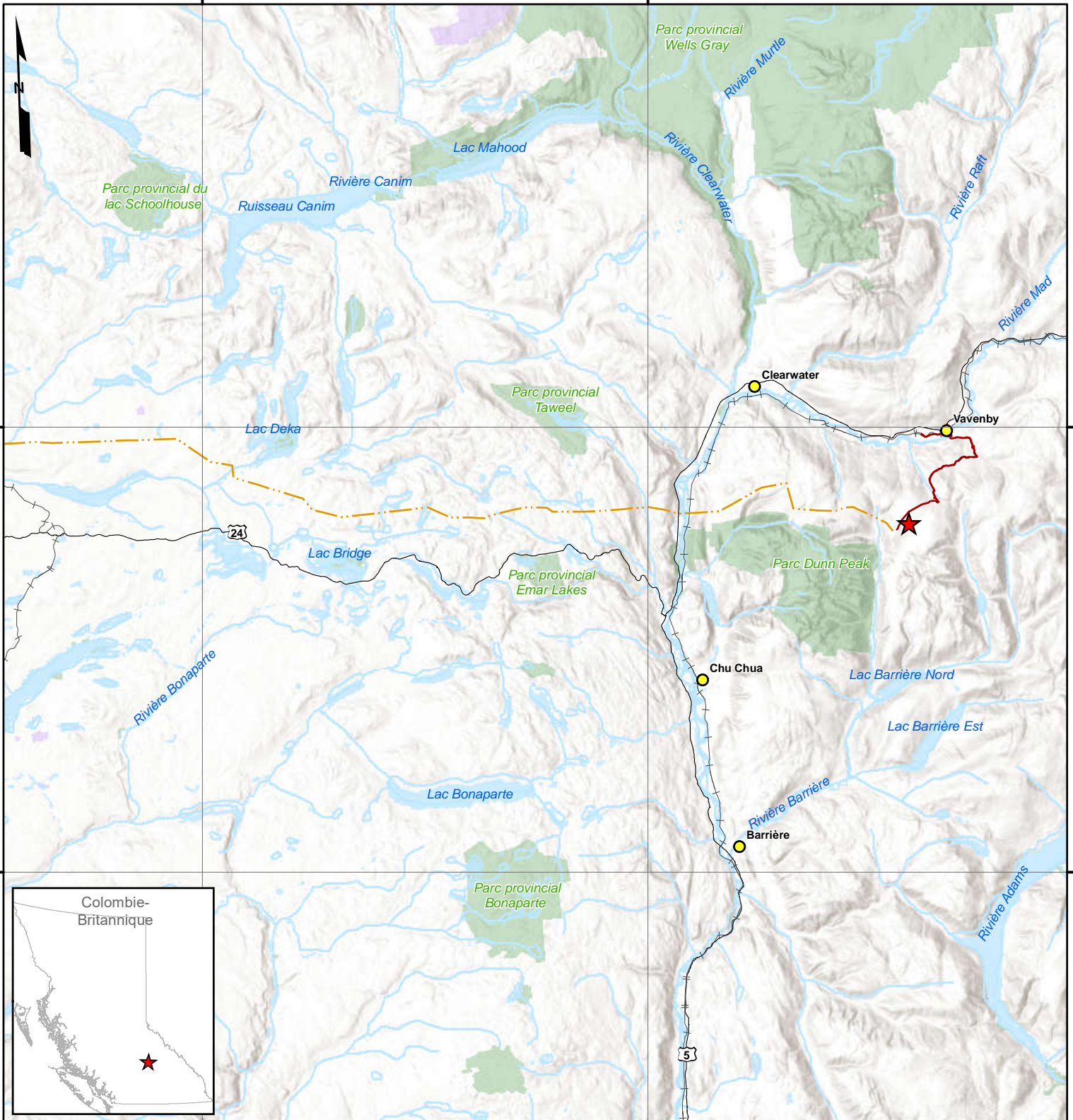
750000

700000




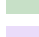





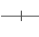


700000

1350000

1400000

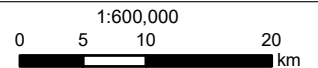


Légende

-  Projet de cuivre Yellowhead
-  Chargement ferroviaire
-  Communautés
-  Parcs et zones protégées
-  Habitat faunique protégé
-  Plans d'eau
-  Ligne de transport d'électricité
-  Route d'accès primaire
-  Route d'accès secondaire
-  Frontière C.-B./Alberta
-  Voie ferrée
-  Autoroutes/routes

Notes

1. 119.807937W, 51.502588N
2. Feuille de carte SNRC 082M12
3. Données de base/catalogue de données de la C.-B.
4. Couche topographique de base (Esri)
5. Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
6. Mises à jour préparées par SLR



Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

Parcs et zones protégées

Date: 24 Juin 2025

Rév: 2

Figure 3-3

3.3 Historique et situation du projet

Du cuivre a été découvert dans la région au milieu des années 1960. En 1965, des concessions ont été jalonnées par Noranda Exploration Company (Noranda) et la Compagnie minière Québec Cartier (filiale de US Steel) (CMQ). Noranda et CMQ ont travaillé sur leurs propriétés individuelles et jalonné leurs concessions de 1966 à 1970. Au début des années 1970, les sociétés ont formé un partenariat de coentreprise pour explorer les propriétés combinées, ce qu'elles ont fait jusqu'en 1974. Des activités d'exploration se sont également déroulées en 1986 et 1996.

En 2005, Yellowhead Mining Inc. (YMI) a été créée en tant que société privée basée en Colombie-Britannique, qui a acquis des droits souterrains sur le projet par le biais d'une combinaison de jalonnements de concessions, d'achats et d'accords d'option. YMI a poursuivi l'exploration des propriétés de 2006 à 2013. En 2014, YMI a réalisé une étude de faisabilité pour un projet d'une capacité de production de 70 000 t/pj de minerai, appelé projet Harper Creek.

Harper Creek Mining Corp, une filiale de YMI, a préparé une demande d'EE sur la base de l'étude de faisabilité. En 2015, le Bureau d'évaluation environnementale et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont accepté d'examiner la demande d'EE du projet Harper Creek. Ces organismes de réglementation ont suspendu la demande en 2015 pour les raisons suivantes :

- Ceux-ci souhaitent obtenir davantage d'informations sur les autres options possibles pour la gestion des résidus miniers.
- Ceux-ci souhaitent que l'EE du projet Harper Creek s'engage davantage auprès des groupes autochtones locaux.

Les préoccupations de ces organismes de réglementation étaient dues à la rupture d'une digue à résidus survenue sur un autre site minier en 2015.

Le BEE a mis fin au processus d'EE du projet provincial Harper Creek trois ans plus tard en raison de l'inactivité du dossier. YMI a été invitée à soumettre une nouvelle demande qui répondrait à l'ensemble des exigences de la demande.

En février 2019, Taseko a acquis une participation de 100 % dans YMI et, au cours de cette année, s'est retirée du processus d'EE fédéral et a rédigé un rapport technique actualisé sur le projet (Taseko 2020). Les préoccupations soulevées lors du processus d'évaluation du projet Harper Creek en 2015 ont permis d'améliorer les approches et la conception de la gestion des résidus et de l'eau dans le cadre du projet. Le rapport technique constitue la base du projet décrit dans la présente DIP.

3.4 Permis et approbations en vigueur

Taseko a obtenu un avis de permis de travail pluriannuel basé sur la superficie (PBS) (n° 1620527-2022-01) en vertu du permis MX-4-429 de la *Loi sur les mines* pour réaliser des travaux d'investigation géotechnique et hydrogéologique. Ce permis pluriannuel est actuellement valable jusqu'au 23 mai 2028.

Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique (FOR) a accordé à Taseko un permis d'utilisation des routes (PUR) pour des sections des routes de service de Vavenby Mountain, Avery-Jones, Barrière Mountain et Saskum West. D'autres détenteurs de PUR peuvent également utiliser les mêmes routes de service. Les titulaires de PUR qui utilisent activement ces routes de service se partagent leur entretien. L'utilisateur le plus actif est désigné comme l'utilisateur principal, qui devient alors le premier responsable de l'utilisation et de l'entretien de ces routes.

Taseko a conclu des accords d'utilisation des routes avec les utilisateurs principaux afin de clarifier les responsabilités en matière d'utilisation des routes conformément aux PUR.

3.5 Plans d'occupation des sols

Les plans d'occupation des sols, les plans communautaires ou les plans d'intendance susceptibles d'être pertinents dans le cadre du projet sont présentés ci-dessous. Cette liste sera mise à jour pour inclure tout plan identifié dans le cadre du processus d'EE ou d'engagement, s'ils sont modifiés ou si de nouveaux plans d'occupation des sols sont publiés.

- Plan de gestion des sols et des ressources (PGSR) de Kamloops (gouvernement de la C.-B. 1995)
- Plan communautaire officiel de North Thompson (DRTN 2020)
- Plan stratégique 2023-2026 du DRTN (DRTN 2023)
- Plan d'occupation des sols de Cariboo-Chilcotin (gouvernement de la C.-B. 1994)
- Plan de gestion durable des ressources de 100 Mile House (CRD 2005)
- Plan d'intendance provisoire des Simpcw (Simpcw 2024).

L'aménagement du territoire en Colombie-Britannique soutient la préservation des valeurs culturelles, des écosystèmes sains et des opportunités d'activités économiques (gouvernement de la C.-B. 2024a).

Le site Web des projets de partenariat de planification des sols et de l'eau de la Colombie-Britannique (gouvernement de la C.-B. 2024b) a été consulté en janvier 2025. Actuellement, il n'y a pas de projets de planification actifs à l'emplacement du projet.

Il ne sera pas nécessaire d'effectuer un nouveau zonage ni de modifier les critères d'affectation du terrain pour que ce projet soit réalisé.

4. Description du projet

Cette section présente un résumé de la portée du projet, y compris les composantes et les activités de ses différentes phases. Cette section comprend les activités et la conception du projet et les contraintes liées à son emplacement, ainsi que d'autres informations permettant d'en comprendre la portée.

La base de la conception du projet comprend :

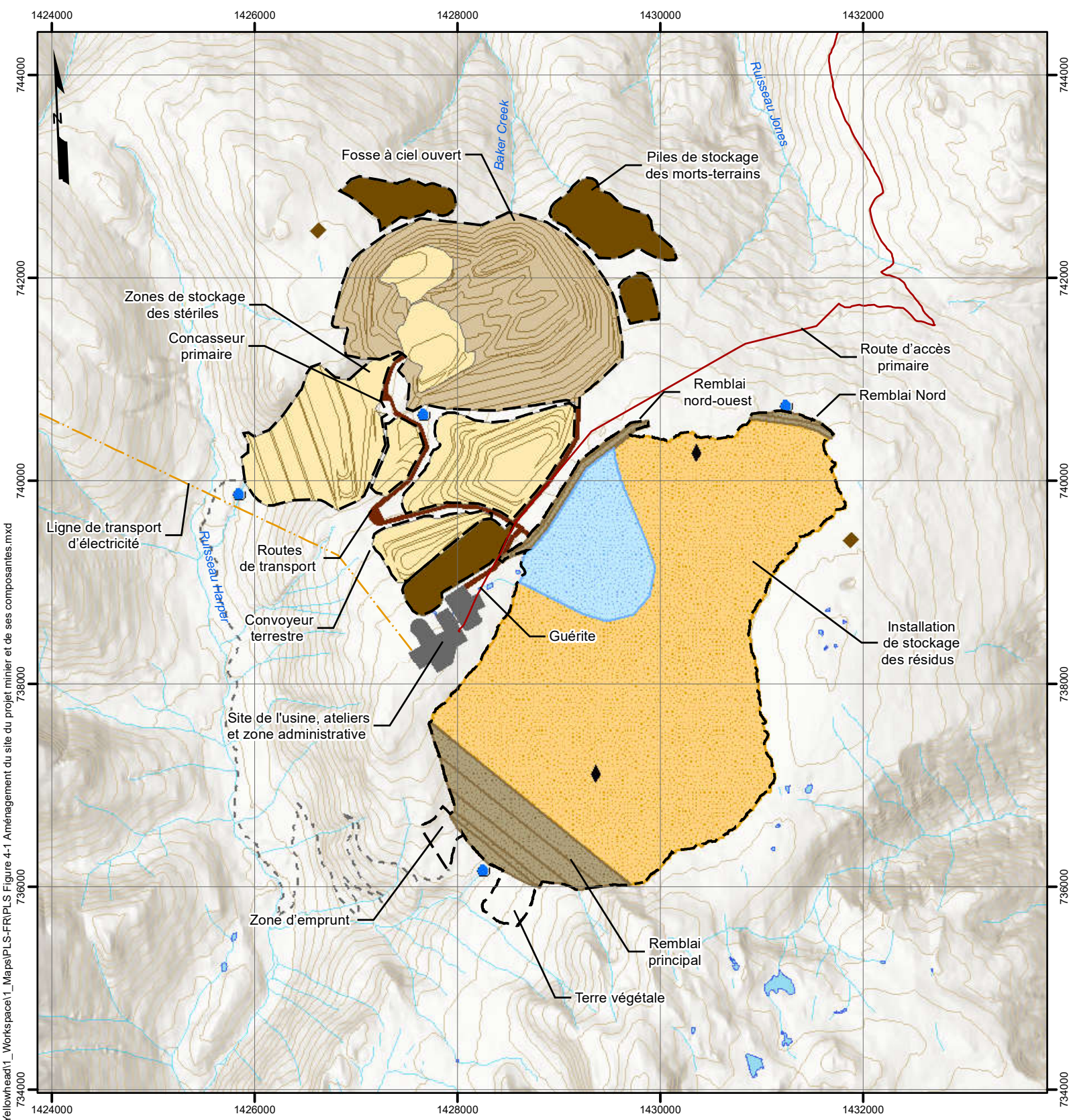
- Environ 100 000 mètres (m) de forage exploratoire et géotechnique.
- Résultats des essais métallurgiques par lots, à cycle bloqué et à échelle réduite.
- Ingénierie de niveau de pré faisabilité, telle que résumée dans Taseko (2020).
- Commentaires reçus par l'intermédiaire du groupe de travail sur la conception du projet Simpcw-Taseko Yellowhead (groupe de travail) sur les options de l'installation de stockage des résidus (ISR).
- Informations et commentaires examinés dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek (HCMC 2015).

La conception du projet n'est pas finalisée. Elle sera affinée après la réalisation d'études techniques, d'études de référence et de travaux d'évaluation. La consultation des groupes autochtones et du gouvernement et le processus d'engagement du public peuvent également influencer la conception du projet. Les améliorations apportées à la conception du projet seront présentées dans ses documents pertinents dans le cadre du processus Simpcw et des processus d'EE provinciaux et fédéraux.

4.1 Survol

Le projet consiste en une mine de cuivre à ciel ouvert dont la capacité de production est estimée à 90 000 tonnes de minerai par jour (tpj) sur une durée de vie de 25 ans. Le minerai de cuivre sera traité sur place, produisant un concentré de cuivre avec des quantités d'or et d'argent payables.

Le site du projet et ses composantes hors site sont illustrés aux Figure 4-1 et Figure 4-2. Les composantes du projet sont abordées à la Section 4.2, et les phases et activités du projet à la Section 4.3.



Document Path: G:_Projects\2011201_ Taseko Yellowhead1_Workspace1_Maps\PLS-FR\PLS Figure 4-1 Aménagement du site du projet minier et de ses composantes.mxd

Légende	
◆ Site d'importance culturelle Simpcw	Remblai
■ Guérite	Bassin de surnageant
◆ Zones de stockage d'explosifs	Zone d'emprunt
● Bassins de gestion de l'eau	Terre végétale
▭ Empreinte du projet	Convoyeur terrestre
▭ Étendue des composantes du projet	Routes de transport
▭ Fosse à ciel ouvert	Site de l'usine, ateliers et zone administrative
▭ Piles de stockage des morts-terrains	Plans d'eau
▭ Zones de stockage des stériles	Ligne de transport d'électricité
▭ Plage	Route d'accès primaire
	Route de service forestière existante

Notes

- 119.807937W, 51.502588N
- Feuille de carte SNRC 082M12
- Données de base/catalogue de données de la C.-B.
- Couche topographique de base (Esri)
- Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
- Mises à jour préparées par SLR

Taseko Yellowhead

1:50,000

0 0.5 1 2 km

Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

Aménagement du site du projet minier et de ses composantes

Date: 24 Juin 2025
Rév: 2

Figure 4-1

1350000

1400000

750000

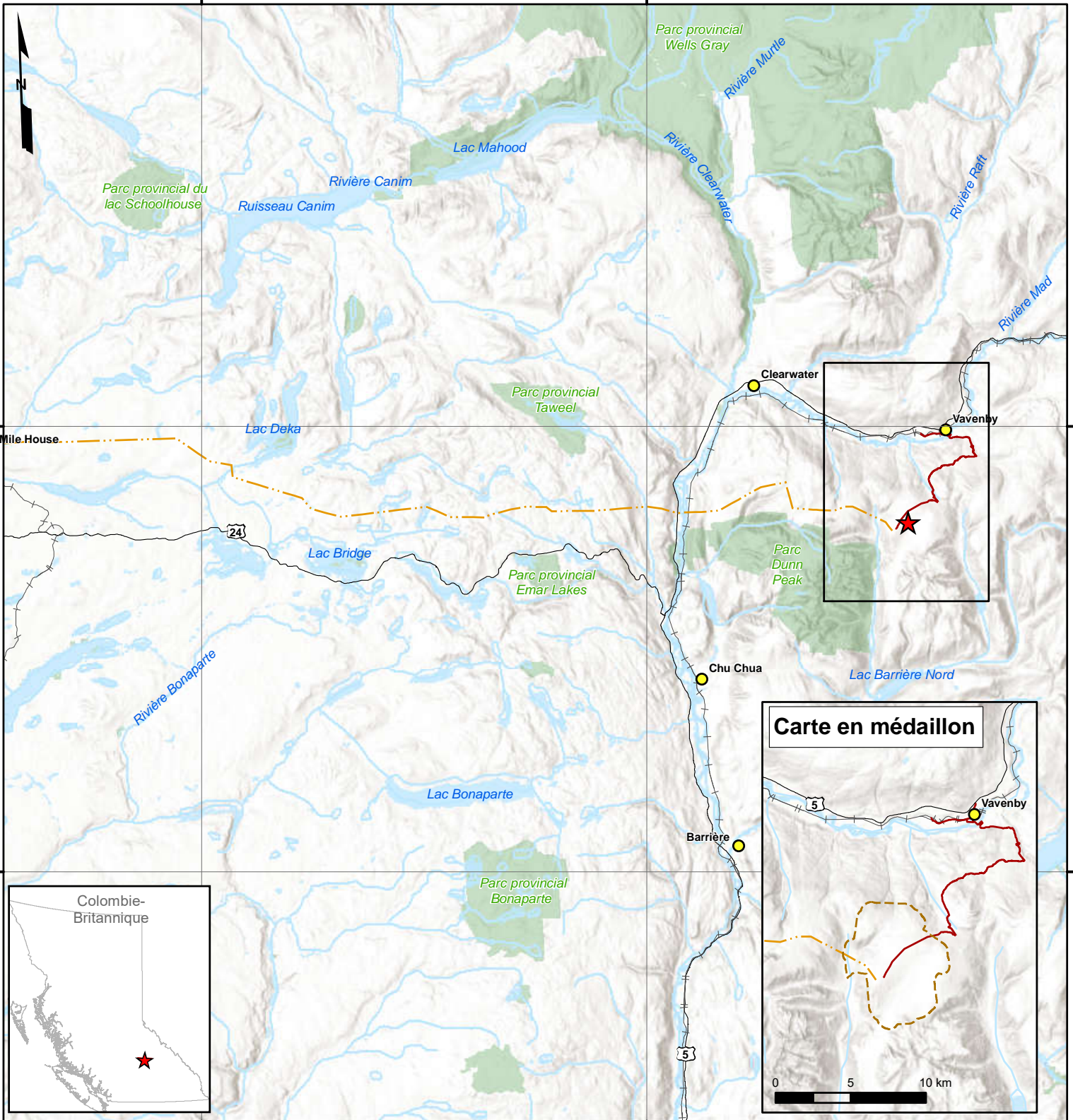
750000

700000

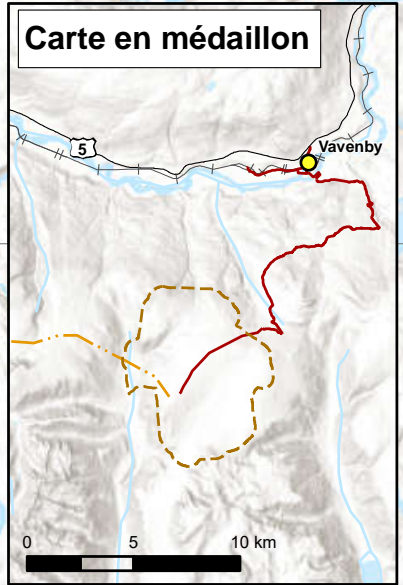
700000

1350000

1400000



Carte en médaillon



Légende

- Projet de cuivre Yellowhead
- Chargement ferroviaire
- Communautés
- Empreinte du projet
- Parcs et zones protégées
- Plans d'eau
- Ligne de transport d'électricité
- Route d'accès primaire
- Route d'accès secondaire
- Frontière C.-B./Alberta
- Voie ferrée
- Autoroutes/routes

Notes

1. 119.807937W, 51.502588N
2. NTS Map Sheet 082M12
3. Base data from BC Data Catalogue
4. Base topographic layer from Esri
5. Project components and mine data provided by Taseko Mines Limited, 16 May 2025
6. Updates prepared by SLR

Taseko Yellowhead

1:600,000
0 5 10 20 km
Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

Plan du projet et
composantes hors site

Date: 24 Juin 2025

Figure 4-2

Rév: 2

Document Path: G:_Projects\2011201_089535_Taseko_Yellowhead\1_Workspace1_Maps\PLS-FR\PLS Figure 4-2 Plan du projet et composantes hors site.mxd

4.2 Composantes et activités du projet

Un résumé des principales composantes du projet, telles qu'illustrées sur les Figure 4-1 et Figure 4-2, est présenté dans le Tableau 4-1. Les descriptions du site du projet et des composantes du projet hors site sont présentées dans les sections suivantes.

Tableau 4-1: Résumé des composantes du projet

Composantes du projet	Nouvelles	Existantes
Composantes sur le site du projet		
• Fosse à ciel ouvert	X	
• Routes de transport (pour les équipements et véhicules mobiles lourds et légers)	X	
• Piles de stockage des morts-terrains, des stériles et du minerai	X	
• Concasseur primaire et convoyeur terrestre (du concasseur au stock de minerai grossier sur le site de l'usine)	X	
• Station de ravitaillement en diesel (sur le site du concasseur)	X	
• Site de l'usine, concentrateur et infrastructure connexe, guérite, ateliers, zone administrative et autres bâtiments auxiliaires	X	
• Installation de stockage des résidus (conduites d'évacuation des résidus, barge de récupération/conduites, système de pompage)	X	
• Zone d'emprunt/carrière	X	
• Installation d'explosifs	X	
• Gestion des eaux du site (par exemple, bassins de collecte, systèmes de pompage, canalisations et fossés)	X	
• Usine de traitement de l'eau et conduites d'évacuation	X	
• Camp de chantier (près du site de l'usine)	X	
• Prolongement de la route d'accès principale (nouveau prolongement de 2,5 km à partir de l'extrémité des routes de service forestières de Vavenby Mountain et d'Avery Jones).	X	
Composantes hors site (Figure 4-2)		
• Route d'accès principale de l'autoroute 5 à Vavenby au site du projet		X
• Route d'accès secondaire de l'autoroute 5 à Birch Island Lost Creek Bridge		X
• Ligne de transport d'électricité (~110 km de la sous-station de 100 Mile House au site du projet)	X	
• Installation de chargement ferroviaire (stationnement des employés et embarquement/débarquement des autobus à cet endroit)		X

Le site du projet a été conçu de manière à satisfaire le plus possible aux nouvelles exigences en matière de perturbation. Les estimations des perturbations seront actualisées au fur et à mesure que la conception du projet sera affinée dans le cadre de la description détaillée du projet (DDP) ou de la demande d'évaluation environnementale du projet de cuivre Yellowhead (demande).

4.2.1 Composantes sur le site du projet

4.2.1.1 Fosse à ciel ouvert

La fosse à ciel ouvert est la méthode standard de l'industrie pour extraire les réserves minérales des gisements proches de la surface. Il s'agira d'une combinaison de travaux de forage, de dynamitage, de chargement et de transport de matériaux. Pendant l'exploitation de la mine, le projet a été conçu pour une capacité de production de 90 000 tpj de minerai sur une durée de vie de 25 ans. Le minerai sera transporté jusqu'au concasseur primaire pour y être traité. Les morts-terrains et les roches stériles seront transportés vers des piles de stockage près de la fosse à ciel ouvert, dans l'ISR, ou utilisés comme matériaux de construction. Le stockage du minerai extrait se fera initialement dans l'empreinte de la fosse à ciel ouvert pendant la phase de construction.

4.2.1.2 Traitement du minerai

Un concentrateur d'une capacité de production de 90 000 tpj de minerai produira un concentré de cuivre avec des quantités d'or et d'argent payables. Le minerai extrait sera transporté jusqu'au concasseur primaire situé à l'extrémité sud-ouest du bord de la fosse. Le concasseur sera doté d'un dispositif de dépoussiérage pour gérer les poussières générées pendant les opérations. Le minerai concassé sera transporté par un convoyeur terrestre jusqu'à un stock de minerai grossier situé sur le site de l'usine.

Le minerai de la pile de stockage sera acheminé vers deux circuits parallèles de broyage semi-autogène (SAG) et de broyage à boulets pour y être traité. Le concentré final sera séché avant d'être envoyé dans le hangar à concentré par un convoyeur. Les résidus de flottation grossiers et les premiers résidus de flottation plus propres seront transportés séparément vers l'ISR. L'eau de traitement de l'ISR sera récupérée et recyclée dans l'usine de traitement aux fins de réutilisation.

Les composantes du concentrateur sont les suivantes:

- Installation de réactifs;
- Laboratoire d'analyse et de métallurgie;
- Bassin d'eau de traitement avec barge et système de pompage de l'eau;
- Atelier fixe pour l'entretien de l'usine.

4.2.1.3 Stockage des morts-terrains et des stériles

Le projet nécessitera le stockage des morts-terrains, des stériles et du minerai tout au long de l'exploitation. Le stockage sera conçu pour capter et collecter l'eau de contact par le biais de fossés et d'un drainage dans des bassins de collecte. L'eau de contact collectée sera pompée vers le bassin d'eau de traitement pour être réutilisée dans le traitement du minerai, ou se déversera dans l'ISR par le biais de déversoirs et de fossés.

Les morts-terrains peuvent être réutilisés à des fins de remise en état. Dans ce cas, les morts-terrains de qualité seront séparés des roches non acidogènes (NAG) et stockés près de la fosse à ciel ouvert. Les stériles NAG appropriés seront utilisés pour la construction des remblais de l'ISR. Les stériles NAG non utilisés pour la construction du remblai seront stockés dans l'une des quatre zones situées près de la fosse à ciel ouvert. Les stériles potentiellement acidogènes (PAG) seront placés dans l'ISR.

Lorsque les parois définitives de la fosse seront exposées, plus tard dans la vie de la mine, les stériles PAG et NAG seront également stockés à l'intérieur de la fosse.

Au cours de l'exploitation, le processus minier produira environ:

- 50 millions de tonnes (Mt) de morts-terrains;
- 560 Mt de stériles NAG;
- 500 Mt de stériles PAG.

4.2.1.4 Installation de stockage des résidus

L'ISR sera située au sud du concentrateur et permettra de stocker un volume total de 780 millions de mètres cubes (m³) (710 Mt de résidus et 470 Mt de stériles PAG). Les résidus seront acheminés par gravité du concentrateur à l'ISR par deux pipelines :

- Un pipeline pour les résidus NAG, qui représenteront 95 % du volume total des résidus ;
- Un pipeline pour les résidus PAG.

L'eau de traitement de l'ISR sera réutilisée sur le site de l'usine.

Un revêtement en till glaciaire, composé d'argile, de gravier et de sable, sera utilisé pour contrôler les infiltrations d'eau souterraine provenant de l'ISR.

4.2.1.5 Installation d'explosifs

Une installation de stockage d'explosifs en vrac sera située à l'extrémité sud de l'ISR. Un dépôt d'explosifs sera aménagé sur le côté nord de la fosse à ciel ouvert pour y stocker les accessoires connexes.

L'emplacement définitif du site comprendra des zones tampons appropriées pour assurer la protection et la sécurité des infrastructures et du personnel sur le site. Il est prévu que l'installation d'explosifs soit exploitée par un fournisseur expert en la matière.

4.2.1.6 Gestion de l'eau sur le site

L'eau de contact et l'eau de non-contact seront séparées dans l'infrastructure du site. Les précipitations qui tombent sous forme d'eau de contact seront redirigées vers les bassins de collecte d'eau, puis pompées vers le bassin d'eau de traitement. Les bassins de collecte géreront les sédiments tout au long de la construction et de l'exploitation du projet. L'excédent d'eau pompé dans le bassin d'eau de traitement sera détourné vers l'ISR pour y être stocké. Les eaux de contact serviront pour le traitement du minerai. Les eaux de non-contact seront rejetées dans l'environnement par l'intermédiaire de fossés et de canalisations.

Les eaux de ruissellement et les eaux souterraines qui peuvent s'accumuler dans la fosse à ciel ouvert seront pompées à l'aide d'un système d'assèchement. L'eau sera pompée vers le bassin d'eau de traitement et vers l'ISR par l'intermédiaire du concentrateur. À la fermeture, l'eau du bassin de surnageant sera drainée vers la fosse à ciel ouvert par un déversoir. Le surnageant des résidus est l'eau qui se trouve sur le dessus ou à la surface de ceux-ci et qui est souvent réutilisée dans le traitement ou traitée avant d'être rejetée. L'eau en contact avec la mine sera également dirigée vers la fosse à ciel ouvert. L'eau de contact sera traitée avant d'être rejetée dans l'environnement récepteur.

4.2.1.7 Traitement de l'eau pendant l'exploitation

L'eau de contact provenant du bassin d'eau de traitement sur le site du projet sera traitée dans une station de traitement de l'eau autonome (STE) au cours de l'exploitation. La modélisation et l'évaluation de la qualité de l'eau, ainsi que les études techniques à venir, permettront de définir les exigences en matière de traitement de la qualité de l'eau, et de sélection des technologies et de conception connexes.

La structure de la STE sera modulaire pour en permettre la variabilité dimensionnelle. L'eau traitée sera déversée par pipeline à Harper Creek.

Les technologies de traitement de l'eau pourront être évaluées pour les phases de fermeture et de post-fermeture du projet si les évaluations de la qualité de l'eau indiquent qu'un traitement après exploitation est nécessaire.

4.2.1.8 Alimentation et distribution électriques

Deux générateurs diesel de 2 mégavolts-ampères (MVA) seront la principale source d'énergie sur le site du projet pendant la phase de construction. Une fois la phase de construction achevée, les deux générateurs resteront en veille, à proximité de la sous-station, afin de fournir une alimentation électrique d'urgence pendant l'exploitation.

Pendant l'exploitation, l'électricité sera fournie au site du projet par une ligne de transport d'électricité qui relie la sous-station existante de BC Hydro à 100 Mile House à une nouvelle sous-station sur le site du projet. Un système de distribution électrique sera mis en place à partir de la sous-station sur le site pour alimenter les composantes, les bâtiments et les équipements du site du projet. Un système de distribution électrique sera installé pour fournir l'électricité de la nouvelle sous-station aux autres composantes, bâtiments et équipements du site du projet. La ligne de transport d'électricité sera entièrement mise en service lorsque la mine commencera à fonctionner.

4.2.1.9 Camp de chantier

Un camp de chantier à service complet pour loger le personnel de la construction sera aménagé à proximité du site de l'usine. Le camp pourra accueillir jusqu'à 540 personnes qui resteront en permanence sur le site pendant la construction. Il s'agira d'un bâtiment modulaire préfabriqué d'un seul étage, doté de services comme des dortoirs, des toilettes, une cuisine et un réfectoire. Le camp sera autonome et les déchets domestiques seront transportés hors du site en vue de leur élimination.

4.2.2 Composants hors site

4.2.2.1 Route d'accès principale et route d'accès secondaire

La route d'accès principale partira de l'autoroute 5 dans la ville de Vavenby et continuera ensuite sur environ 20 km le long des RSF existantes de Vavenby Mountain et d'Avery Jones. Pour absorber les flux de circulation liés au projet, il pourrait être nécessaire d'apporter quelques améliorations à la RSF, comme l'élargir, améliorer son tracé et réparer sa surface. Un nouveau prolongement de route de 2,5 km à partir de l'extrémité des RSF existantes sera nécessaire pour atteindre la zone principale du site du projet.

Les charges lourdes et surdimensionnées emprunteront une voie d'accès secondaire existante pendant la construction et l'exploitation. La route d'accès secondaire traverse la rivière Thompson Nord à la hauteur de Birch Island Lost Creek Bridge. La route d'accès secondaire a été conçue pour les charges plus lourdes. Cette route suit BILCR jusqu'à ce qu'elle croise la route d'accès principale au site du projet. Il est prévu que la route d'accès secondaire puisse également nécessiter des améliorations.

4.2.2.2 Ligne de transport d'électricité

Pour assurer l'alimentation en énergie durant l'exploitation, le projet prévoit l'aménagement d'une ligne de transport d'électricité d'environ 110 km de long, suivant une orientation approximative d'ouest en est pour interconnecter la sous-station existante de BC Hydro à 100 Mile House, en Colombie-Britannique, à une nouvelle sous-station sur le site du projet. L'emprise maximale est de 40 m, mais elle pourrait être moindre dans les zones présentant des caractéristiques linéaires existantes ou dans les zones de perturbation.

Le tracé de la ligne de transport d'électricité peut être modifié selon la rétroaction reçue des parties prenantes, les données de terrain ou les résultats d'études techniques et informations connexes.

En règle générale, les principes suivis pour définir le tracé actuel sont les suivants :

- Sélection du tracé le plus court ;
- Le tracé doit être parallèle aux caractéristiques ou perturbations linéaires existantes dans la mesure du possible, tout en minimisant les impacts sur les zones sensibles sur le plan environnemental ;
- Éviter les contraintes du terrain (par exemple, les pentes abruptes des vallées, les zones humides, les plans d'eau) ;
- Maximiser les distances par rapport aux résidences ou aux zones peuplées.

Les options envisagées pour le tracé actuel sont présentées à la Section 4.7.5.2.

4.2.2.3 Installation de chargement ferroviaire et transport du concentré

Taseko possède également une scierie désaffectée, située à 2,5 km à l'ouest de Vavenby et à environ 25 km par la route de l'emplacement du projet. La propriété comprend une voie d'évitement ferroviaire, des bâtiments, des bureaux et des droits de passage statutaires associés aux anciennes activités de la scierie. Les activités de développement de la propriété comprendront la construction d'une installation de chargement ferroviaire sur la voie d'évitement, qui sera contenue dans un bâtiment avec des rampes pour camions et des portes d'accès aux équipements. L'installation de chargement ferroviaire comprendra une zone de déchargement des camions, une zone de stockage des concentrés et une zone de chargement des wagons dotée d'une balance à wagons et d'une grue pour la manutention des couverts de wagons.

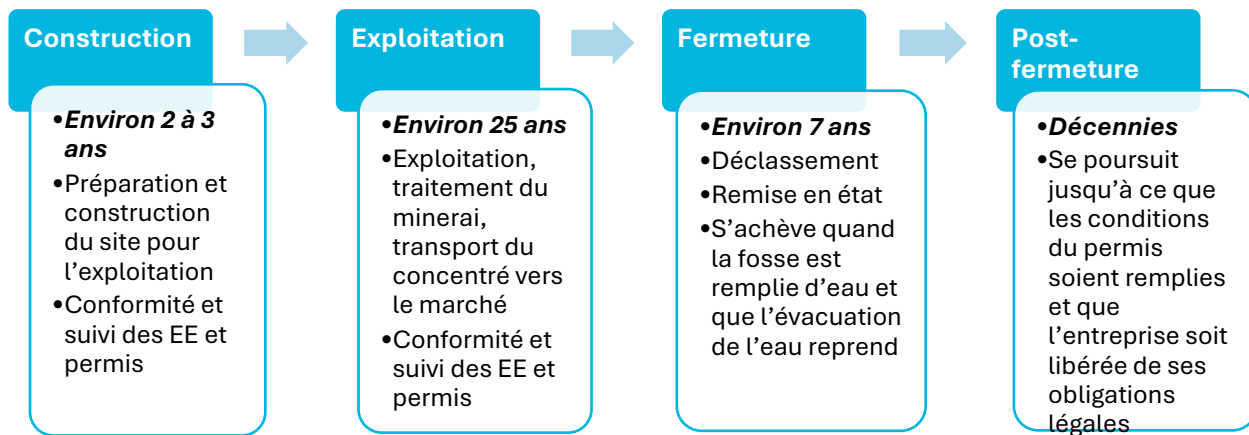
La mesure dans laquelle les infrastructures existantes seront remises en état, remplacées ou démolies sera confirmée lors des phases d'ingénierie ultérieures. Cette zone comprendra également un espace de stationnement pour l'embarquement/débarquement (par bus) quotidien du personnel.

Le concentré sera transporté vers l'installation de chargement ferroviaire depuis le site du projet en utilisant la route d'accès principale, à raison d'une moyenne de 24 allers-retours par jour. Le concentré sera ensuite transféré dans un wagon à l'installation de chargement ferroviaire et transporté par voie ferrée jusqu'au port de Vancouver ou vers d'autres marchés nord-américains. Depuis le port de Vancouver, le concentré de cuivre sera expédié vers les marchés étrangers.

4.3 Phases et activités du projet

La figure 4-3 résume les principales phases du développement minier, ainsi que leurs durées prévues.

Le Tableau 4-2 résume les principales activités associées à chaque phase. Les activités de développement du projet ne peuvent avoir lieu qu'après l'obtention des autorisations requises dans le cadre du processus Simpcw et des décisions définitives prises dans le cadre des processus d'EE provinciaux et fédéraux.

Figure 4-3: Résumé des phases et du déroulement du développement minier**Tableau 4-2: Activités principales du projet par phase de développement minier**

Phase du projet	Activités
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et utilisation de la route d'accès principale et de la route d'accès secondaire. Construction d'une nouvelle route pour accéder au site du projet. Déblaiement et essouchage du site. Travaux généraux de terrassement, de nivellement et d'aplanissement. Transport d'équipements, de fournitures et de personnel. Mise en place de routes de transport et de piles de stockage. Excavation et stockage des matériaux de recouvrement. Développement initial de la mine à ciel ouvert, forage, dynamitage, chargement et transport des matériaux. Construction de la digue de départ de l'installation de stockage des résidus (ISR), y compris le captage initial de l'eau pour la mise en service du concentrateur. Construction des fondations, des bâtiments et de l'infrastructure de soutien pour les composantes du site du projet. Mise en service des principaux éléments du site, notamment le concasseur, les convoyeurs, le concentrateur et l'infrastructure de soutien. Exploitation de générateurs diesel pour l'alimentation électrique jusqu'à ce que l'électricité soit disponible sur le site du projet. Déboisement, aménagement de l'accès et installation de la ligne de transport d'électricité. Installation et mise en service de la sous-station et du système de distribution électrique sur le site du projet. Forage et installation de puits d'eau potable. Construction et mise en service de l'usine de traitement de l'eau potable (UTEP). Construction et mise en service d'une station d'épuration des eaux usées. Installation, exploitation et hébergement de la main-d'œuvre dans le camp de chantier. Remise en état de la propriété de la scierie pour en faire une installation de chargement ferroviaire, un stationnement pour le personnel, un lieu d'embarquement/débarquement des autobus et d'autres utilisations à l'appui du projet.

Phase du projet	Activités
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de l'environnement et établissement de rapports. • Transport d'équipements, de matériaux et de personnel vers/depuis/autour du site du projet par des voies d'accès ou des routes de transport. • Exploitation de la mine à ciel ouvert, y compris le forage, le dynamitage, le chargement et le transport du minerai, des morts-terrains et des stériles vers les zones désignées. • Concassage du minerai au niveau du concasseur primaire et transport par convoyeur terrestre vers une pile de stockage de minerai grossier sur le site de l'usine. • Construction et utilisation de l'ISR (voir Section 4.2.1.4). • Construction, mise en service et exploitation de l'usine de traitement de l'eau. • Traitement du minerai concassé dans le concentrateur au moyen de circuits de broyage, de flottation et de déshydratation, et stockage du concentré en vue de son transport. • Exploitation du système de gestion de l'eau du site, y compris le recyclage et la réutilisation de l'eau de contact pendant l'extraction et le traitement. • Construction et exploitation de la station de traitement des eaux pour la phase d'exploitation. • Évaluation d'autres options de traitement pour les phases de fermeture et de post-fermeture, le cas échéant. • Transport par pipeline des résidus PAG plus propres et des résidus NAG plus grossiers jusqu'à l'ISR. • Transport des stériles PAG vers l'ISR pour stockage en milieu subaquatique. • Générateurs diesel en veille pour fournir une alimentation électrique d'urgence, et fonctionner selon les besoins pendant la durée de vie de la mine. • Déclassement et enlèvement du camp de chantier de la main-d'œuvre de construction. • Exploitation du système de distribution électrique pour alimenter le site du projet. • Activités d'entretien de l'infrastructure et de l'équipement de la mine. • Transport du concentré final vers l'installation de chargement ferroviaire. • Exploitation de l'installation de chargement ferroviaire, chargement du concentré dans les wagons. • Transport du concentré par voie ferrée vers le port de Vancouver ou d'autres marchés nord-américains. • Remise en état progressive, dans la mesure du possible, pendant la durée de vie de la mine. • Surveillance de l'environnement, conformité et rapports connexes.
Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du traitement des minerais et du dépôt des résidus. • Déclassement et enlèvement des installations de traitement et de soutien à la mine. • Mise hors service de certaines routes du site du projet et d'autres infrastructures de soutien qui ne sont plus nécessaires aux activités de fermeture et de post-fermeture. • Stabilisation et revégétalisation des remblais et des plages de l'ISR. • Rétablissement du relief et revégétalisation des piles de stockage des morts-terrains et des stériles, de certaines routes, des bâtiments du site du projet et des sites d'infrastructure de soutien. • Redirection de l'écoulement du bassin de surnageant de l'ISR vers la mine ouverte par le biais de déversoirs. • Acheminement de l'eau de contact de l'ensemble du site vers la mine ouverte.

Phase du projet	Activités
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du traitement de l'eau pendant que la fosse à ciel ouvert se remplit d'eau. • Entretien de l'usine de traitement de l'eau et des structures de gestion de l'eau. • Surveillance de l'environnement, conformité et rapports connexes.
Post-fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois que la fosse à ciel ouvert sera remplie d'eau, le cas échéant, retraiter l'eau autant que nécessaire, jusqu'à ce qu'elle puisse être rejetée dans l'environnement. • Continuer à faire couler le bassin de surnageant de l'ISR par le déversoir vers la fosse à ciel ouvert jusqu'à ce que la qualité de l'eau de l'ISR permette un rejet direct dans l'environnement. • Poursuivre l'écoulement de l'eau de contact dans la fosse à ciel ouvert jusqu'à ce que la qualité de l'eau permette un rejet direct dans l'environnement. • Procéder à l'entretien et aux réparations des installations, des infrastructures et des équipements restant sur le site, selon les besoins. • Déclassement, remblayage et revégétalisation de la ligne de transport d'électricité et des routes connexes une fois que le traitement de l'eau n'est plus nécessaire ou qu'une autre source d'énergie est fournie. • Autres activités nécessaires à la libération des obligations légales et de conformité liées à la fermeture définitive du site. • Surveillance de l'environnement et établissement de rapports sur la qualité de l'eau, la réussite de la remise en état et d'autres exigences définies dans les permis.

4.4 Main-d'œuvre

Le Tableau 4-3 résume la main-d'œuvre estimée pour le projet par phase. La région devrait pouvoir accueillir une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. Les personnes embauchées pour le projet devraient provenir principalement des communautés locales et régionales.

Tableau 4-3: Estimation de la main-d'œuvre du projet par phase

Phase du projet	Durée (années)	Estimation de la main-d'œuvre (emplois)	
		Directs	Indirects et induits
Construction	Environ 2 à 3	2 180	1 120
Exploitation	Environ 25	590	1 120
Fermeture	Environ 7	30	-
Post-fermeture	Décennies	1 temps plein ; 4 temps partiel	-

Source : BCStats (2020)

Un camp de chantier à service complet sera établi sur le site du projet pour héberger le personnel de la phase de construction (voir section 4.2.1.9). Il est prévu que le personnel d'exploitation vive et s'intègre dans les communautés locales.

4.5 Émissions, rejets et déchets

4.5.1 Émissions d'air et de poussières

Les activités de construction et d'exploitation sont susceptibles de générer de l'air et de la poussière. Les activités menées sur le site du projet au cours de ses différentes phases devraient générer des poussières et des particules volatiles ou fines.

Les émissions atmosphériques de particules générées par les équipements à moteur diesel et les véhicules à essence seront minimisées dans la mesure du possible par des contrôles techniques et des procédures d'exploitation normalisées. L'entretien des routes et le dépoussiérage seront mis en œuvre pour minimiser les particules volatiles sur le site du projet et pendant les activités de transport sur le site.

4.5.2 Émissions de gaz à effet de serre

Le projet pourrait contribuer à l'émission de plus de 10 000 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (tCO₂ eq) par an. Le projet comporte plusieurs caractéristiques visant à limiter l'empreinte des émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet, dans la mesure du possible, notamment :

- L'utilisation proposée d'équipements stationnaires et semi-mobiles électrifiés.
- Emplacement du concasseur primaire à proximité de la fosse à ciel ouvert et transport du minerai concassé à l'aide de convoyeurs terrestres alimentés à l'électricité.
- Proposition de construction du remblai principal de l'ISR à l'aide de sable de résidus cycloné.

L'évaluation d'autres technologies de réduction des émissions sera explorée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les estimations des émissions directes (champ d'application 1) de GES (consommation de diesel et de gaz) et de l'énergie acquise (champ d'application 2 ; énergie électrique) pour la conception actuelle du projet ont été calculées pour la construction et l'exploitation et comprennent les facteurs d'émission suivants :

- **Émissions directes:** diesel, construction
- **Émissions directes:** diesel, exploitation
- **Énergie acquise:** énergie électrique

Les émissions nettes de GES devraient être les plus élevées au cours de l'an 1 de la construction (environ 300 ktCO₂ eq). L'intensité des émissions devrait être la plus élevée au cours de l'an 1 de l'exploitation 1 (1,54 tCO₂ eq/tonne d'équivalent cuivre [tCu eq]).

Le dioxyde de carbone (CO₂) capté et stocké, les émissions de GES intérieures évitées, les données sur les crédits compensatoires et les mesures supplémentaires de réduction des GES ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

Les émissions directes comprennent les contributions des sources stationnaires et mobiles fonctionnant au diesel et au gaz sur le site du projet et du transport hors site du concentré, y compris le transport par camion et les opérations de l'installation de chargement ferroviaire. La construction suppose que le diesel et l'essence seront la principale source d'énergie jusqu'à ce que la ligne de transport d'électricité soit construite et mise en service, et que l'électricité nécessaire à l'alimentation du site soit disponible.

Les émissions de la phase d'exploitation comprennent les sources provenant de l'exploitation de la mine, des services de l'usine et du site, de la gestion des résidus et de l'eau, et du transport hors site du concentré jusqu'à l'installation de chargement ferroviaire.

Les émissions nettes totales de GES sur la période de construction et d'exploitation de 28 ans sont estimées à environ 3 119 kilotonnes d'équivalent CO₂ (kt CO₂ eq), dont environ 545 kt CO₂ eq pendant la phase de construction et environ 2 574 kt CO₂ eq au cours de la phase d'exploitation de 25 ans.

Les estimations actualisées des émissions, y compris pour les données qui ne sont pas actuellement disponibles, seront affinées au fur et à mesure que des informations seront disponibles dans le cadre de la DDP et de l'évaluation des GES et du changement climatique prévue à la demande.

4.5.3 Résidus et rejets miniers

L'extraction du minerai, des morts-terrains et des résidus, ainsi que d'autres activités sur le site du projet peuvent entraîner des changements dans l'écoulement et la qualité des eaux de surface et souterraines sur le site du projet. Pour minimiser les impacts potentiels des rejets d'eau de contact de la mine dans les eaux de l'environnement récepteur, les eaux de contact et les eaux de non-contact seront séparées. Les eaux de non-contact seront détournées vers l'environnement récepteur pour y être déversées directement. Les eaux de contact seront dirigées vers le bassin de traitement pour servir d'eau de traitement ou vers une station d'épuration pour être ultérieurement rejetées. Le projet prévoit un seul point de rejet après traitement. Un plan de gestion de l'eau sera élaboré pour le projet, lequel identifiera les mesures de gestion et de traitement de l'eau du site. Les rejets liés au projet respecteront les exigences réglementaires et les limites de rejet de la qualité de l'eau approuvées, comme défini dans les permis pertinents.

4.5.4 Déchets dangereux et non dangereux

Les flux de déchets possibles actuellement identifiés pour les phases de construction et d'exploitation du projet sont les suivants :

- Déchets/résidus miniers (par exemple, les morts-terrains, les stériles).
- Déchets de matériaux et de produits générés par la construction (bois, acier, plastiques et autres matériaux générés par la construction du site).
- Ordures ménagères et déchets (par exemple, les déchets alimentaires et les ordures) issus notamment des activités du camp, des bâtiments administratifs et du site de l'usine.
- Eaux ménagères grises et noires (par exemple, celles qui proviennent du camp de chantier, des bâtiments administratifs et des usines).
- Déchets dangereux (huiles, lubrifiants, carburants, peintures, réactifs, produits chimiques, filtres contaminés ou tampons de déversement, batteries) utilisés pour l'entretien des installations fixes, des équipements mobiles et des véhicules, pour le fonctionnement du concentrateur et pour d'autres activités sur le site du projet.
- Sols contaminés par des déversements de carburants ou d'autres matières dangereuses (pendant la construction et l'exploitation, ou historiquement à l'emplacement de l'installation de chargement ferroviaire existante).
- Sous-produits de déchets générés dans le cadre du traitement de l'eau (par exemple, biosolides ou saumure ; à confirmer selon la sélection future de la technologie de traitement de l'eau).

- Bâtiments, infrastructures et matériaux abandonnés sur le site de l'installation de chargement ferroviaire existante, qui ne se prêtent pas à une réutilisation ou à une remise en état pour soutenir le projet.

Les déchets dangereux, non dangereux et domestiques seront collectés et séparés sur le site pour être éliminés hors site dans des installations agréées. Les déchets recyclables, comme les piles, seront collectés pour être éliminés hors site dans une installation agréée. Les eaux ménagères grises et noires seront collectées pour être traitées sur place.

Un plan de gestion de la construction et un plan de gestion des déchets pour l'exploitation seront élaborés pour le projet. Un plan de gestion sera élaboré pour la gestion des déchets de la station d'épuration, si nécessaire.

4.5.5 Bruit, vibrations et émissions lumineuses

Les activités de construction et d'exploitation peuvent générer du bruit et des vibrations. Les activités hors site le long des voies d'accès, à l'installation de chargement ferroviaire ou lors de la construction de la ligne de transport d'électricité peuvent également générer du bruit et des vibrations et risquent d'affecter la population et la faune à proximité. Les activités sur site susceptibles de générer du bruit ou des vibrations comprennent le forage, le dynamitage, l'utilisation d'équipements mobiles et l'utilisation de véhicules. Des techniques d'ingénierie, des procédures d'exploitation normalisées et d'autres mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour réduire le bruit et les vibrations associés au projet.

Certaines activités peuvent produire de la lumière, principalement au crépuscule, à l'aube et pendant les activités nocturnes. Les sources de lumière proviendront principalement des équipements, des véhicules et de l'éclairage dans les zones opérationnelles pour des raisons de santé et de sécurité. Diverses mesures peuvent être envisagées pour atténuer les effets de l'éclairage, notamment une conception et une installation tenant compte de la direction, de la hauteur et de l'intensité de la lumière.

4.6 Options dans le cadre du projet

Les gisements de minerai ont un emplacement fixe, ce qui oblige le promoteur à les exploiter au même endroit. Par conséquent, les seules options au projet sont les suivantes :

- **Option 1:** poursuivre le projet.
- **Option 2:** abandonner le projet et investir dans un projet dans un autre emplacement ou territoire.

Le projet ne sera construit que s'il est techniquement réalisable.

4.7 Autres moyens de réaliser le projet

Les différents moyens techniquement et économiquement réalisables pour mener à bien le projet et ses activités, ainsi que l'acceptabilité environnementale et socio-économique de ces options, ont été étudiés pour les composantes suivantes du projet :

- Méthode d'exploitation minière
- ISR
- Piles de stockage des stériles
- Accès au site du projet

- Ligne de transport d'électricité et d'énergie
- Hébergement du personnel.

Les options qui n'ont pas été jugées techniquement ou économiquement réalisables n'ont pas été retenues pour une évaluation plus poussée de l'acceptabilité environnementale et socio-économique.

Les classements de performance « préférée », « acceptable », « difficile » ou « inacceptable » ont été appliqués à chaque option, comme décrit dans la DIP. Si une option obtenait une note insatisfaisante pour un seul indicateur de rendement, elle était écartée de l'évaluation.

4.7.1 Méthode d'exploitation minière

Trois méthodes d'exploitation ont été envisagées pour le projet : mine à ciel ouvert (option 1), exploitation souterraine (option 2) et une combinaison de mines à ciel ouvert et souterraine (option 3). L'option 1, l'exploitation à ciel ouvert, est la seule option techniquement et économiquement réalisable pour le projet.

4.7.2 Installation de stockage des résidus

Une ISR est l'option de gestion des résidus proposée pour stocker en toute sécurité les résidus et les stériles PAG issus du projet. Les options et la gestion de l'ISR ont été évaluées :

- dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek
- par le groupe de travail Simpcw-Taseko.

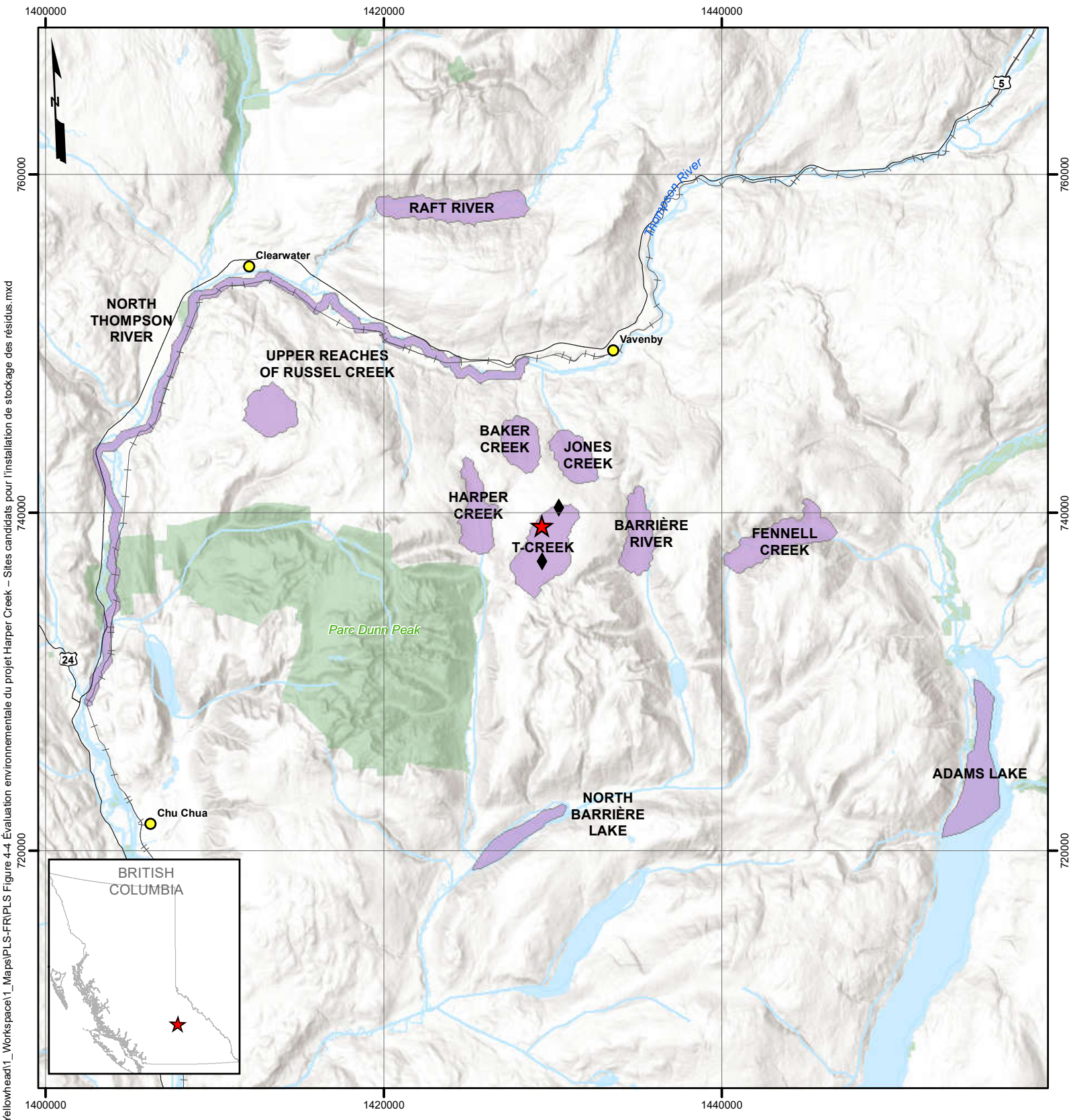
Chacune d'entre elles est discutée dans les sections suivantes.

4.7.2.1 Sites candidats : EE du projet Harper Creek

En 2015, après que le BEE a accepté d'examiner l'EE du projet Harper Creek, des informations supplémentaires ont été sollicitées pour les options et la gestion des résidus. L'examen de l'EE du projet Harper Creek a été mis en suspens en 2015, tandis que la Harper Creek Mining Company évaluait les options de l'ISR au moyen d'une analyse d'objectifs multiples. Les premières analyses ont été présentées aux autorités de réglementation en 2017 (HCMC 2017) et sont résumées ci-dessous.

L'EE du projet Harper Creek comptait 11 sites candidats, dont sept sites avancés jusqu'à l'évaluation des risques de haut niveau et quatre sites exclus sur la base d'une évaluation des faiblesses critiques. La Figure 4-4 présente ces sites candidats.

Sur les 11 sites candidats, le site candidat 1 (T-Creek) a été retenu pour l'EE du projet Harper Creek comme site d'installation de stockage de résidus (ISR) privilégié.



Document Path: G:_Projects\2011201_089535_Taseko_Yellowhead1_Workspace1_Maps\PLS-FR\PLS Figure 4-4 Évaluation environnementale du projet Harper Creek - Sites candidats pour l'installation de stockage des résidus.mxd

Légende	
	Projet de cuivre Yellowhead
	Chargement ferroviaire
	Site d'importance culturelle Simpco
	Communautés
	Sites candidats
	Parcs et zones protégées
	Plans d'eau
	Frontière C.-B./Alberta
	Voie ferrée
	Autoroutes/routes

- Notes**
- 119.807937W, 51.502588N
 - Feuille de carte SNRC 082M12
 - Données de base/catalogue de données de la C.-B.
 - Couche topographique de base (Esri)
 - Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
 - Mises à jour préparées par SLR

1:300,000

Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

**Évaluation environnementale du projet
Harper Creek – Sites candidats pour
l'installation de stockage des résidus**

Date: 24 Juin 2025

Figure 4-4

Rév: 2

4.7.2.2 Options : Groupe de travail sur la conception du projet Yellowhead Simpcw-Taseko

En 2018, après avoir annoncé un accord d'acquisition du projet, Taseko a commencé à établir des relations avec les Simpcw. Cet engagement a permis à Taseko d'apprendre que l'emplacement de l'ISR du projet Harper Creek avait un impact sur deux sites d'importance culturelle des Simpcw. Avant d'accepter d'examiner le projet, les Simpcw ont demandé plus d'informations pour connaître les options possibles quant à l'installation. Cela a conduit à la création d'un groupe de travail conjoint Simpcw-Taseko au début de l'année 2022.

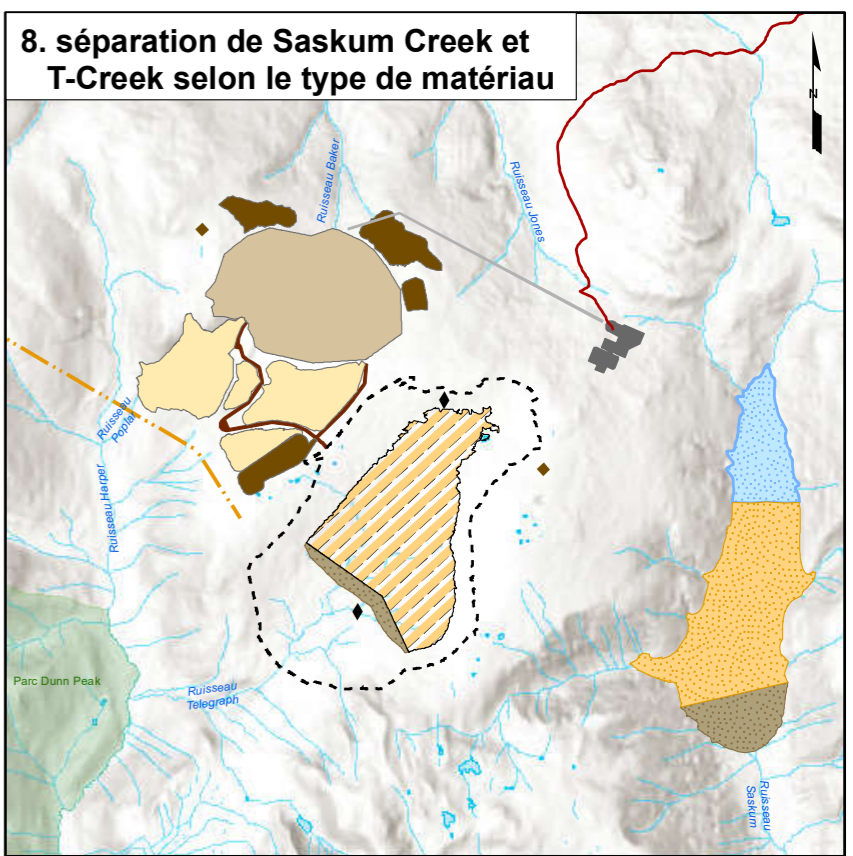
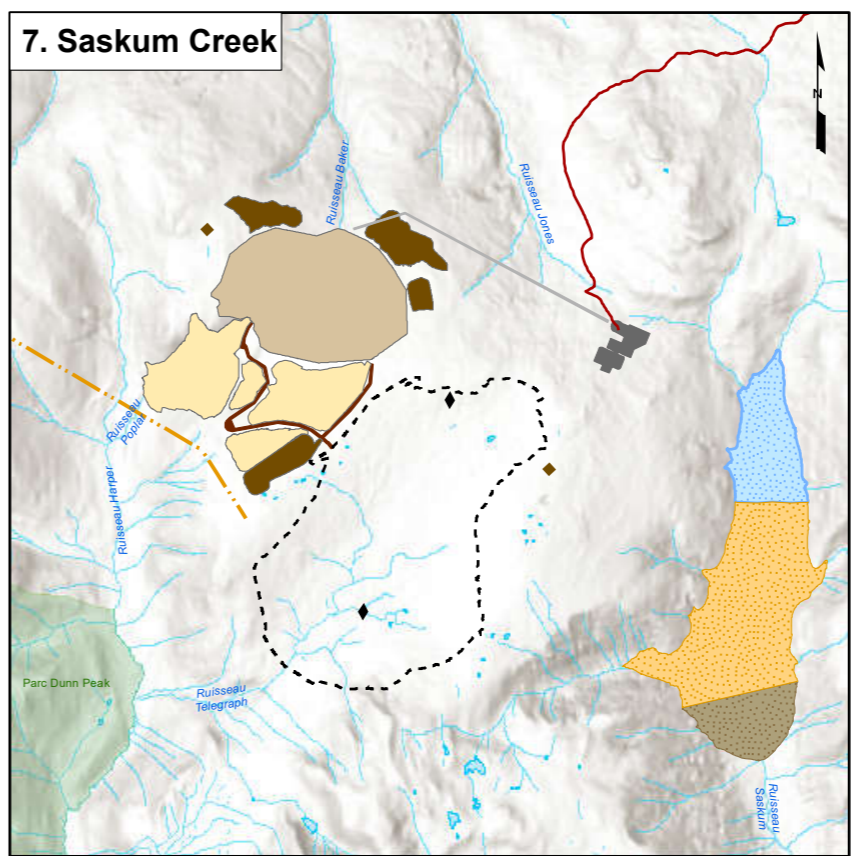
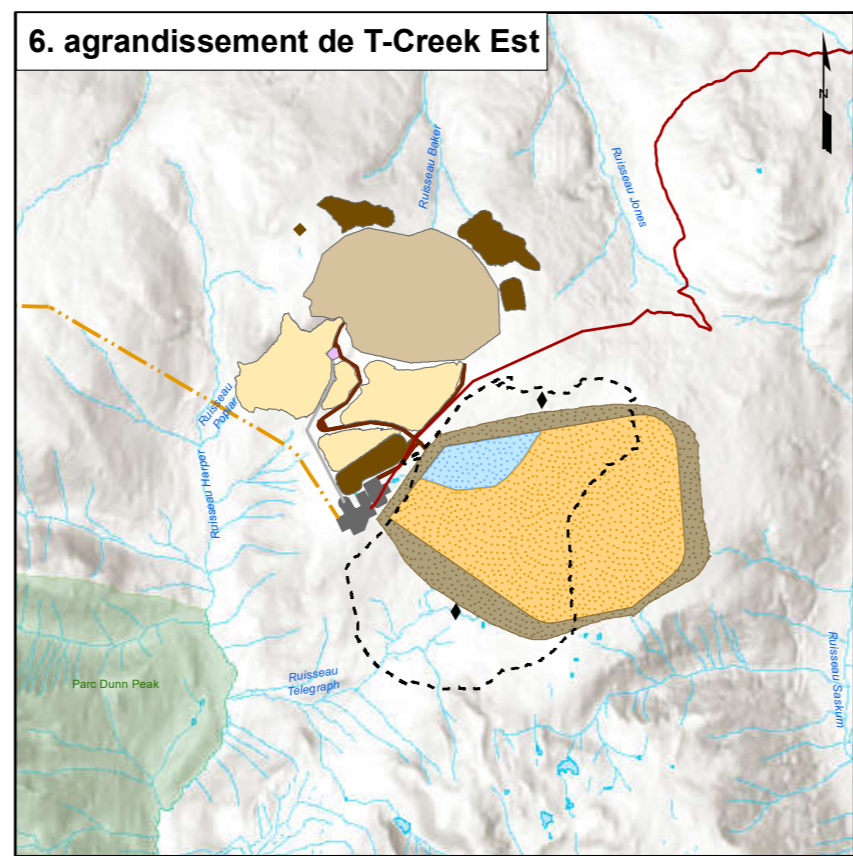
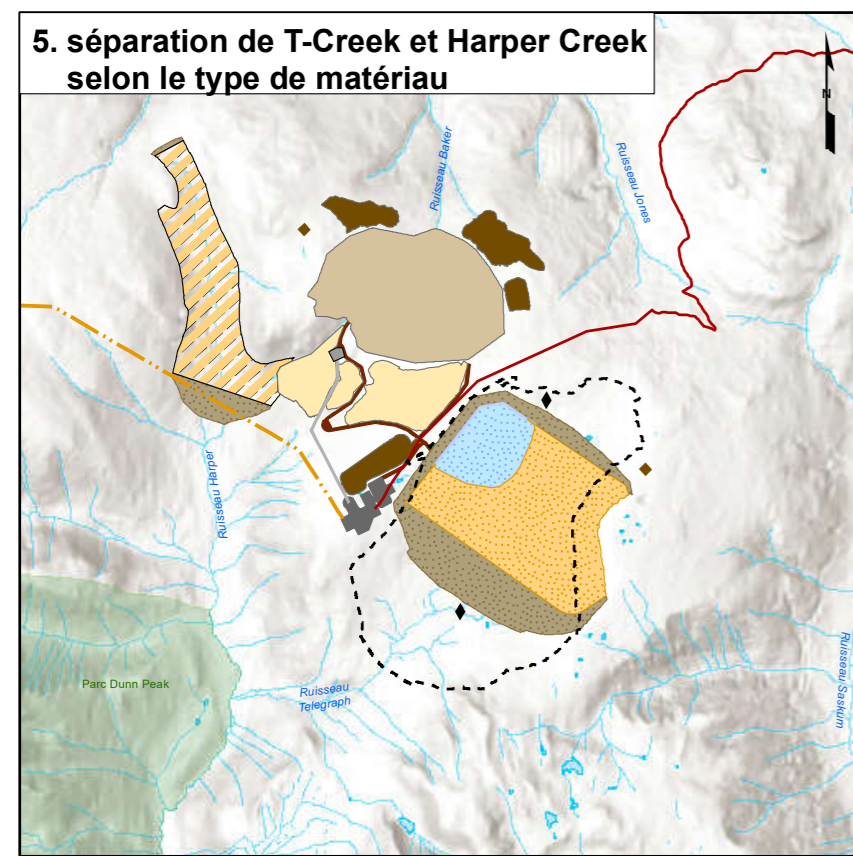
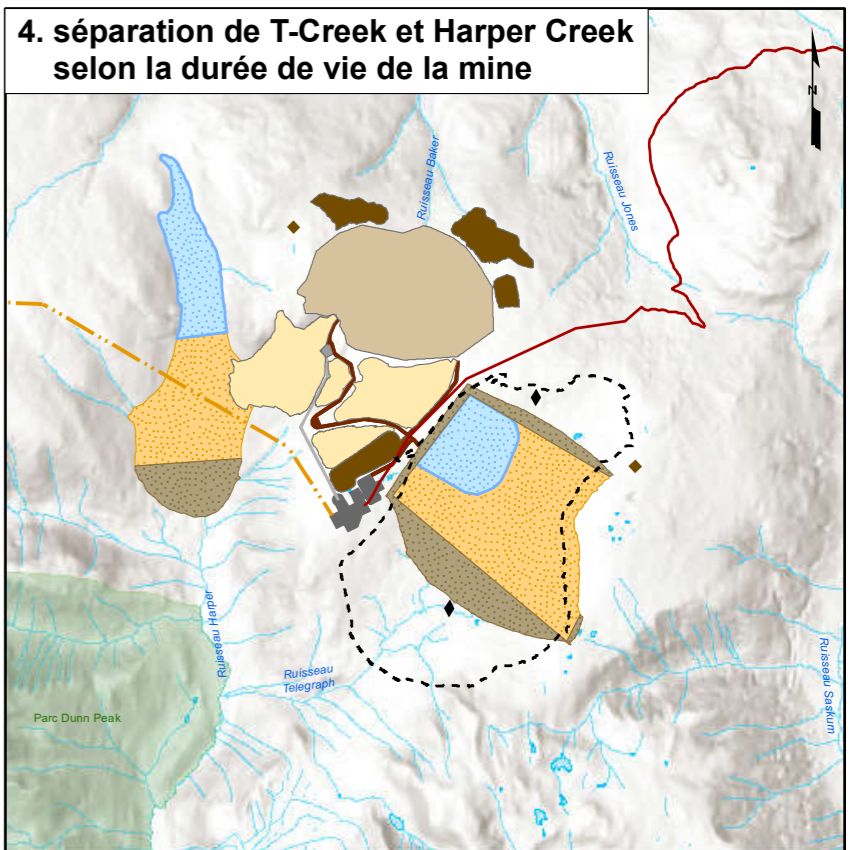
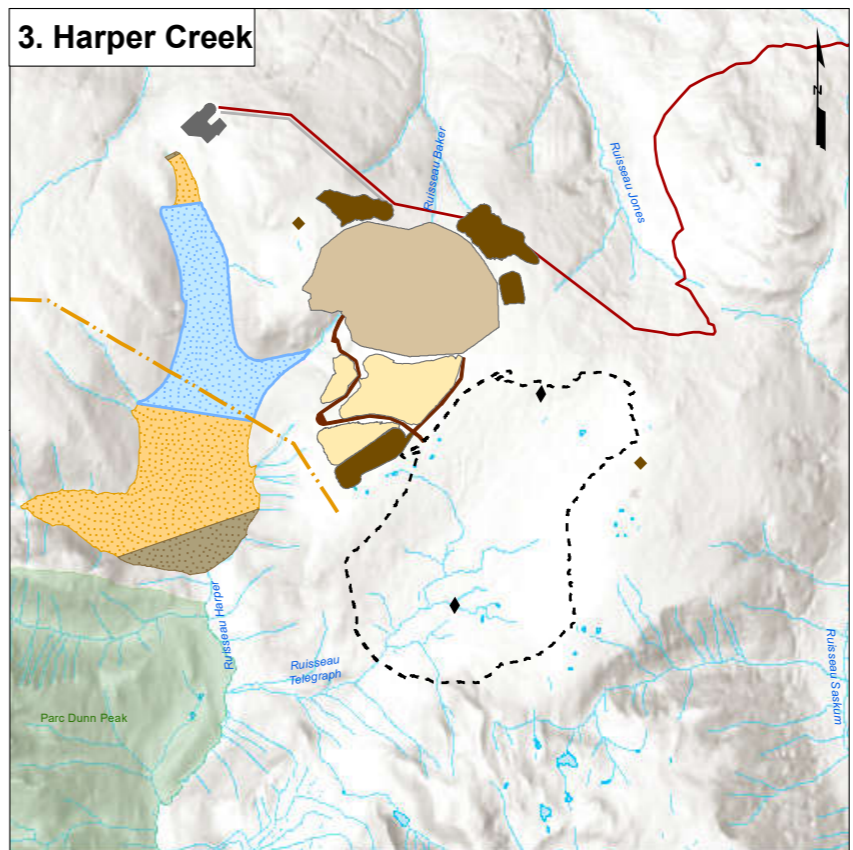
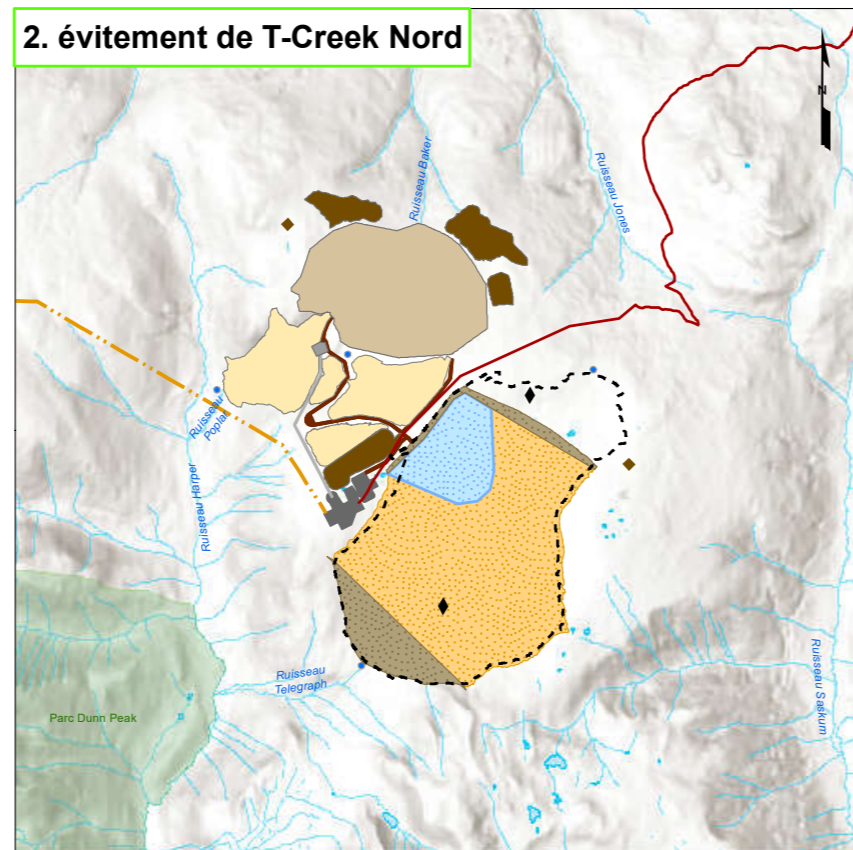
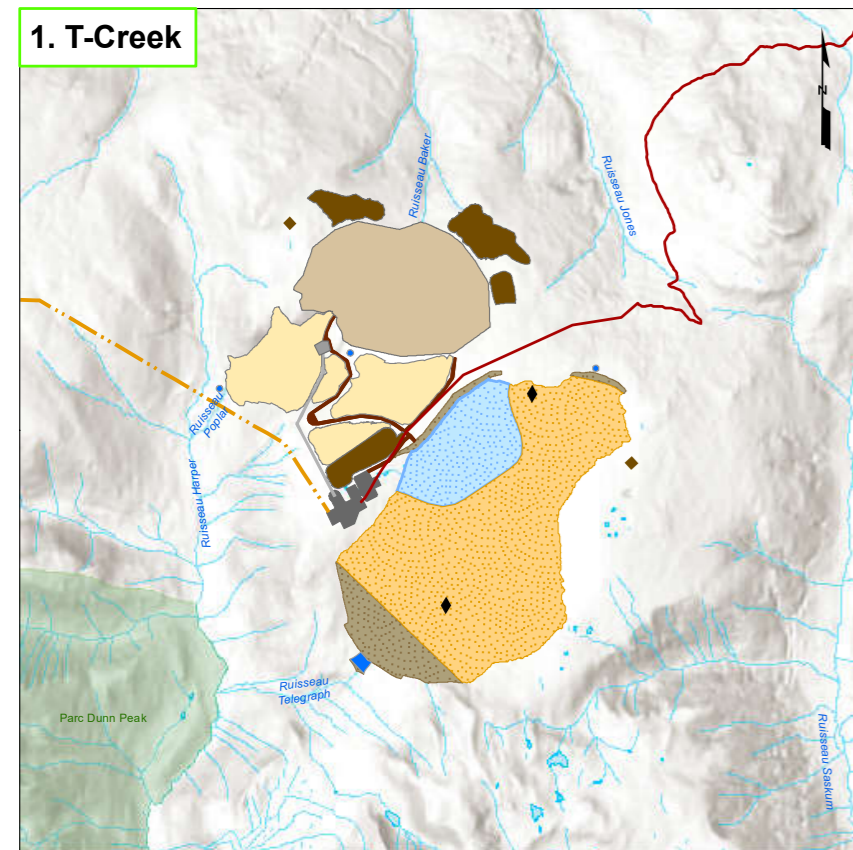
Dans le cadre du processus du groupe de travail avec les Simpcw, Taseko a préparé des études de niveau conceptuel pour huit options d'ISR. Celles-ci ont ensuite été présentées au groupe de travail avec des détails justificatifs sur chacune d'entre elles, y compris des dessins et des informations qualitatives et quantitatives.

Huit options d'ISR ont été identifiées et évaluées au cours du processus du groupe de travail (Figure 4-5).

- **Option 1:** T-Creek
- **Option 2:** évitement de T-Creek Nord
- **Option 3:** Harper Creek
- **Option 4:** séparation de T-Creek et Harper Creek selon la durée de vie de la mine
- **Option 5:** séparation de T-Creek et Harper Creek selon le type de matériau
- **Option 6:** agrandissement de T-Creek Est
- **Option 7:** Saskum Creek
- **Option 8:** séparation de Saskum Creek et T-Creek selon le type de matériau

Les Simpcw et Taseko ont conjointement élaboré un système de pondération des priorités.

Les critères élaborés par les Simpcw reposaient sur les « six directives environnementales des Simpcw », à savoir : Séwllkwe (eau), Melámen (médecine), plantes et flore, Ckwnémten (utilisations culturelles), faune (Tmesmescén, Spyu7), sites archéologiques et peuple Simpcw (Simpcwemc). En outre, Taseko a élaboré des critères susceptibles d'influer sur la viabilité du projet et les a évalués indépendamment des critères des Simpcw. Pendant plus d'un an, des ateliers ont été organisés entre les membres du groupe de travail des Simpcw et Taseko.



Légende

◆ Site d'importance culturelle Simpcw	■ Concasseur primaire	▨ PAG Waste Rock Storage Areas	■ Site de l'usine, ateliers et zone administrative	— Ligne de transport d'électricité
■ Guérite	■ Fosse à ciel ouvert	■ Bassin de surnageant	■ Routes de transport	— Route d'accès primaire
◆ Zones de stockage d'explosifs	■ Piles de stockage des morts-terrains	■ Plage	■ Parc Dunn Peak	— Plans d'eau
--- Option de l'ISR	■ Remblai	■ Zone d'emprunt	■ Option privilégiée	
■ Convoyeur terrestre	■ Zones de stockage des stériles			

Notes

- 119.807937W, 51.502588N
- Feuille de carte SNRC 082M12
- Données de base/catalogue de données de la C.-B.
- Couche topographique de base (Esri)
- Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
- Mises à jour préparées par SLR

0 1.25 2.5 5 km
Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Taseko Yellowhead

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

Options d'installation de stockage des résidus pour le projet, telles qu'identifiées par le groupe de travail Simpcw-Taseko

Date: 24 Juin 2025
Rév: 2

Figure 4-5

Au terme du processus du groupe de travail, une lettre conjointe signée par les représentants du groupe de travail Simpcw-Taseko formulait les recommandations suivantes à l'intention de leurs dirigeants respectifs sur les options potentielles pour l'ISR:

En résumé, après avoir appliqué tous les critères, le groupe de travail a identifié deux options potentielles d'ISR qui présentent des classements parmi les plus bas (les plus favorables) et qui répondent aux critères de viabilité du projet de Taseko. Il s'agit, par ordre de priorité, des suivantes :

- Option 2 – ISR avec évitement de T-Creek Nord
- Option 1 – ISR de T-Creek

Les deux options étaient techniquement et économiquement viables. L'option 1 était légèrement plus préférable en termes d'économie, de hauteur de remblai, de gestion de l'eau et de capacité de stockage future.

À l'issue du processus du groupe de travail Simpcw-Taseko, Taseko a choisi l'option 1 de T-Creek comme son ISR privilégiée.

4.7.3 Piles de stockage des stériles

Les stériles présentent des concentrations de métaux inférieures à la teneur de coupure et ne peuvent pas être traités de manière rentable. La détermination de l'emplacement et de la méthode de stockage des stériles est une décision importante pour les mines de métaux à ciel ouvert.

Taseko a considéré quatre stratégies de gestion des stériles, les plus intéressantes étant les suivantes :

- Stockage des stériles PAG dans l'ISR;
- Stockage des stériles NAG dans des piles de stériles en surface près de la fosse à ciel ouvert.

4.7.4 Voies d'accès au site du projet

Diverses voies d'accès pour la construction et l'exploitation sont envisageables pour le projet. En plus de l'identification des améliorations nécessaires aux RSF existantes, deux options d'itinéraire pour l'accès opérationnel depuis l'installation de chargement ferroviaire à Vavenby ont été identifiées et évaluées pour le projet. L'itinéraire retenu comme option privilégiée est l'option 2 : est puis sud à partir de l'installation de chargement ferroviaire (accès à la partie Est du Projet Harper Creek) :

- **Segment 1:** en quittant l'installation de chargement ferroviaire, la route d'accès se dirige vers l'est (de McCorvie Road à Vavenby Bridge Road);
- **Segment 2:** utilisation du pont Vavenby pour traverser la rivière Thompson Nord;
- **Segment 3:** accès immédiat au site du projet à partir de la RSF Vavenby Mountain vers la RSF Saskum Plateau et la RSF Vavenby-Saskum.

4.7.5 Alimentation électrique et ligne de transport d'électricité

4.7.5.1 Alimentation électrique

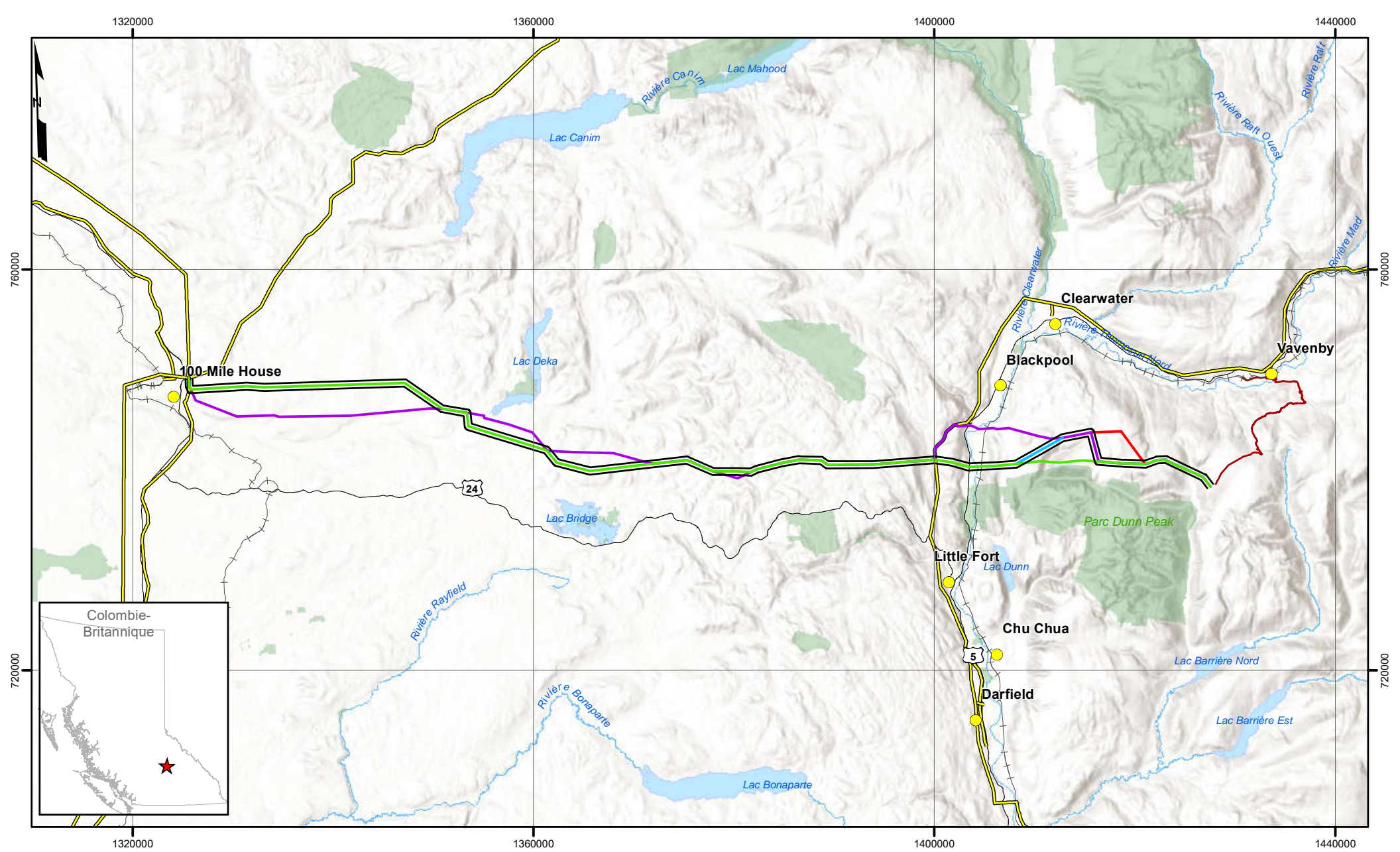
Taseko a envisagé une série d'options d'alimentation électrique afin d'identifier l'option privilégiée pour le projet. Trois options d'alimentation électrique ont été examinées pour le projet, notamment :

- Utilisation à long terme de générateurs diesel ;
- Turbogénérateur au gaz naturel liquéfié (GNL) ;
- Ligne de transport d'électricité.

Sur la base de l'évaluation, une ligne de transport d'électricité pour l'alimentation de la mine est l'option privilégiée. Pour répondre aux exigences opérationnelles du projet, une nouvelle ligne de transport d'électricité de 230 kV sera nécessaire. D'autres options de lignes de transport d'électricité ont été évaluées, comme décrit dans la section ci-dessous.

4.7.5.2 Ligne de transport d'électricité

Deux options de tracé de la ligne de transport d'électricité de 100 Mile House (C.-B.) au site du projet ont été évaluées (option de tracé vert, option 1, et option de tracé violet, option 2, dans la Figure 4-6). En plus des deux options de traversée de la rivière Thompson Nord, une option de tracé bleu (option 2a) et une option de tracé rouge (option 2 b) ont été évaluées. L'évaluation des options a permis de déterminer que la ligne de transport d'électricité privilégiée était la ligne verte qui partait de 100 Mile House et traversait la rivière Thompson Nord en empruntant le passage sud, puis suivait l'option de la ligne bleue en direction nord-est, rejoignant la partie est de la ligne violette jusqu'à l'emplacement du projet.



Légende			
	Empreinte du projet		Option 1 (tracé vert)
	Communautés		Option 2 (tracé violet)
	Option privilégiée		Option 2a (tracé bleu)
			Option 2b (tracé rouge)
			Ligne de transport d'électricité existante (BC Hydro)
	Voie ferrée		Route d'accès primaire
			Route d'accès secondaire
			Autoroutes/routes
			Parcs et zones protégées
			Plans d'eau

Notes

- 119.807937W, 51.502588N
- Feuille de carte SNRC 082M12
- Données de base/catalogue de données de la C.-B.
- Couche topographique de base (Esri)
- Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
- Mises à jour préparées par SLR

1:500,000

0 5 10 20 km

Système de coordonnées : BC Environmental Albers

Taseko Yellowhead

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

Options du tracé de la ligne de transport d'électricité

Date: 24 Juin 2025
Rév: 2

Figure 4-6

4.7.6 Hébergement du personnel

Taseko a procédé à une évaluation des options sur site et hors site pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. Il a été déterminé que, pendant la construction du projet, le personnel sera logé dans un camp temporaire sur le site du projet. Pendant l'exploitation, cependant, il est prévu que le personnel réside dans des logements privés, à une distance raisonnable du projet.

5. Cadre réglementaire et politique

Les cadres réglementaires provinciaux et fédéraux définissent des critères et des seuils pour divers types de projets et d'activités susceptibles de justifier une EE et un examen réglementaire associé.

Le projet tel qu'il est proposé aura une capacité de production de 90 000 t/j de minerai, soit 32 850 000 tonnes (t) de minerai par an. L'empreinte du site du projet est estimée à 4 000 hectares (ha) de perturbations. La ligne de transport d'électricité est estimée à 110 km de long, soit environ 440 ha de perturbations associées à une emprise de 40 m.

5.1 Loi sur l'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique

Le projet répond aux critères d'une EE d'un projet de mine de métaux en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale* de la Colombie-Britannique et le règlement sur les projets examinables (gouvernement de la Colombie-Britannique, 2018). Le projet excède les critères de longueur de ligne de transport d'électricité et les critères de capacité de production en vertu de l'article 4(1)(c) et de l'article 10(1)(a) du règlement sur les projets examinables, respectivement.

Il n'y a pas de justification d'EE en vertu du règlement sur les projets examinables de la *Loi sur l'évaluation environnementale* de la Colombie-Britannique pour la remise à neuf d'une installation de chargement ferroviaire existante ou la mise à niveau de voies d'accès principales et secondaires.

5.2 Loi canadienne sur l'évaluation d'impact

Le projet répond également aux critères d'une EI en vertu de la *Loi fédérale sur l'évaluation d'impact* (gouvernement du Canada, 2019a), du Règlement sur les activités concrètes (gouvernement du Canada 2019b), pour les mines et les usines métallurgiques. En vertu de l'article 18 du Règlement sur les activités concrètes, le projet excède deux seuils. Il s'agit d'une nouvelle mine de métaux dont la capacité de production de minerai dépasse 5 000 t/j et d'une nouvelle usine de traitement dont la capacité d'entrée de minerai est supérieure à 5 000 t/j.

Bien qu'une nouvelle ligne de transport d'électricité et une installation de chargement ferroviaire soient nécessaires pour le projet, ni l'une ni l'autre n'atteignent les seuils prévus par le Règlement sur les activités concrètes de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

5.3 Processus de substitution

Taseko sollicitera un processus de substitution pour le projet en vertu de l'*Entente de collaboration relative à l'évaluation d'impact entre le Canada et la Colombie-Britannique* (gouvernement du Canada et gouvernement de la Colombie-Britannique, 2020). Il est prévu que le BEE et l'AEIC coordonnent les phases initiales de leurs processus. Ce processus simplifié nécessitera toujours une prise de décision de la part du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral quant à la poursuite du projet.

5.4 Processus d'évaluation des Simpcw

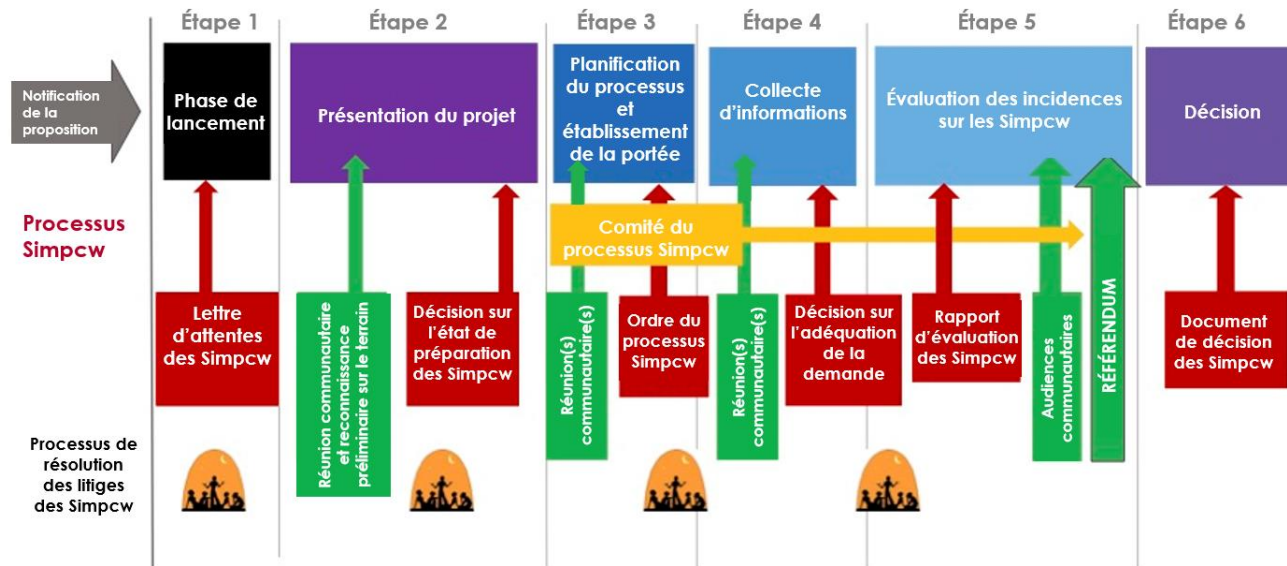
Le site du projet et la ligne de transport d'électricité sont principalement situés sur le territoire Simpcwúlcw. Taseko s'est engagée avec les Simpcw depuis l'annonce d'un accord d'acquisition du projet à la fin de l'année 2018.

À la suite de la résiliation de l’EE du projet Harper Creek, les Simpcw ont conclu que toute proposition future de développement du projet serait soumise au processus Simpcw.

Le processus Simpcw est un « processus d’examen en six étapes qui établit des protocoles de relation, des attentes en matière de collecte et de partage d’informations, et une structure de prise de décision propre à la Nation Simpcw » (Figure 5-1; Simpcw 2024).

Figure 5-1: Processus Simpcw – Vue d’ensemble des six étapes

Processus Simpcw – Vue d’ensemble des six étapes



La politique relative au processus d’évaluation Simpcw (2023) décrit le processus Simpcw comme suit :

« ... un processus Simpcw fondé sur le consentement qui servira à prendre une décision concernant une activité proposée et qui garantit que les évaluations de projets prennent en compte et respectent de manière appropriée les droits, les intérêts, les lois, les valeurs, les priorités et la culture de la Nation Simpcw. Ces droits, valeurs et lois ont été transmis par Tqaltkúkwpi7 (le Créateur) et les ancêtres du peuple Simpcw et continuent d’être préservés par les Símpcwemc. » (Simpcw 2023).

Le Projet se trouve actuellement à l’étape 2 du processus Simpcw. Les Simpcw ont fourni à Taseko un ensemble de lettres d’attentes en mai 2024, qui ont permis de notifier que le projet serait examinable dans le cadre du processus Simpcw et soumis à la politique relative au processus d’évaluation Simpcw (2023). Peu de temps après, Taseko a confirmé son intention de participer au processus Simpcw, dirigé par les Simpcw, en signant la lettre d’attentes.

En vertu de la lettre d’attentes, qui régit les étapes 1 à 3, Taseko a accepté les directives d’engagement requises et les attentes assignées dans le cadre du processus Simpcw. Taseko continuera à travailler en collaboration avec la communauté Simpcw et ses dirigeants et à les impliquer dans le projet. Cette collaboration se poursuivra tout au long du processus Simpcw et des processus d’EE provinciaux (C.-B.) et fédéraux (Canada).

La collaboration sera toujours menée de manière respectueuse et transparente, et fondée sur les préférences, les valeurs et les intérêts partagés par les Simpcw dans le cadre d’un engagement régulier et continu.

Depuis son entrée dans le processus Simpcw, Taseko a terminé l'étape 1, lancement du projet, et a progressé dans le cadre de l'étape 2, présentation du projet. Ces étapes représentent les premières étapes d'un processus pluriannuel qui s'achèvera à l'étape 6 par une décision de la part des Simpcw quant au projet.

Bien que l'intention des Simpcw soit d'exercer leur pouvoir décisionnel dans le cadre du processus Simpcw, il est possible que les Simpcw choisissent également de participer aux processus d'EE provinciaux et fédéraux et de lancer une évaluation pilotée par les autochtones en vertu de l'article 19(4) de la *Loi sur l'évaluation environnementale* de la C.-B. Taseko se laissera guider par les Simpcw sur la façon dont ils souhaitent faire avancer le processus Simpcw parallèlement à l'évaluation entreprise par la C.-B. et le Canada.

5.5 Permis, licences et approbations

Le Tableau 5-1 énumère les permis relatifs aux activités de construction, d'exploitation et de fermeture du projet. La liste des permis peut être modifiée. Les décisions relatives aux permis ne peuvent être prises qu'après des décisions positives dans le cadre du processus Simpcw et des processus d'évaluation provinciaux et fédéraux.

Le projet est un projet de minéraux critiques et il est compatible avec les politiques pertinentes du gouvernement provincial.

Tableau 5-1: Liste préliminaire des autorisations provinciales

Législation	Autorité responsable	Autorisation	Objet de l'autorisation
<i>Loi sur l'évaluation environnementale (Environmental Assessment Act, 2018)</i>	Ministre de l'Environnement et des Parcs Administré par le BEE (EAO)	Certificat d'évaluation environnementale (CEE)	Examen des grands projets afin d'en évaluer les impacts potentiels et de s'assurer que les objectifs de durabilité environnementale, économique et sociale sont atteints. Le CEE doit être délivré avant que d'autres décisions d'autorisation et d'approbation puissent être prises.
<i>Loi sur les titres miniers (Mineral Tenure Act, 1996)</i>	Ministère des Mines et des Minéraux essentiels (MCM)	Concessions minières	Titre minier nécessaire à l'exploration et à l'exploitation des ressources. Taseko détient actuellement 94 concessions minières en règle.
		Bail minier	Titre de propriété nécessaire à l'exploitation minière. Le bail minier 1076941 est valide au moins jusqu'en juin 2050.
<i>Loi sur les mines (Mines Act, 1996)</i>	MCM	Avis de travail	Nouvelle autorisation ou modification, unique ou pluriannuelle, pour permettre l'exploration, l'étude du site ou son développement.
		Permis délivré en vertu de la <i>Loi sur les mines</i>	Approbation majeure pour autoriser le plan de la mine, les systèmes de travail, y compris les activités de construction, d'exploitation et de fermeture. Un permis au titre de la <i>Loi sur les mines</i> est également requis pour la construction, l'exploitation et la fermeture d'un camp industriel. Exige la conformité avec le Code de la santé, de la sécurité et de la remise en état des mines (HSRC) pour les mines en Colombie-Britannique.
<i>Loi sur la gestion de l'environnement (Environmental Management Act, 2003)</i>	Ministère de l'Environnement et des Parcs (ENV)	Permis de rejet de déchets (effluents, déchets et air)	Approuvent les rejets d'effluents, la gestion/élimination des déchets et les rejets d'émissions atmosphériques.
		Enregistrement des déchets dangereux	L'enregistrement peut être exigé en vertu du règlement sur les déchets dangereux.
		Enregistrement des stations d'épuration des eaux usées	L'enregistrement peut être exigé en vertu du règlement sur les eaux usées municipales.



Législation	Autorité responsable	Autorisation	Objet de l'autorisation
		Enregistrement des zones de stockage de carburant	L'enregistrement peut être exigé en vertu du règlement sur les eaux pluviales des installations de stockage et de distribution de produits pétroliers.
		Permis de producteur de déchets spéciaux	Un permis peut être exigé en vertu du règlement sur les eaux usées municipales.
<i>Loi sur la conservation du patrimoine (Heritage Conservation Act, 1996)</i>	Ministère des Forêts (FOR)	Article 12 Permis de modification	Un permis peut être exigé pour permettre des activités de modification du sol à l'intérieur d'un site archéologique afin d'en assurer la conservation.
		Article 14 Permis d'inspection	Un permis peut être exigé pour déterminer s'il existe un site archéologique et pour évaluer l'impact qu'un projet d'aménagement pourrait avoir sur celui-ci.
		Article 14 Permis d'inspection	Un permis peut être nécessaire pour permettre des fouilles plus importantes afin d'en apprendre davantage sur un site archéologique et obtenir des informations sur l'atténuation des impacts.
<i>Loi sur les pratiques forestières et les pâturages (Forest and Range Practices Act, 2002)</i>	FOR	Permis de coupe par l'occupant (OLTC)	Un permis est nécessaire pour déboiser 50 mètres cubes (m ³) ou plus de bois pour des activités de prospection minière ou d'exploitation minière dans des zones de titres miniers. Le permis de coupe est également requis pour l'enlèvement du bois associé à l'amélioration des voies d'accès et à la construction de lignes de transport d'électricité.
		Permis d'utilisation des routes (PUR)	Un PUR peut être nécessaire pour utiliser et entretenir les sections des RSF requises pour le projet. Ce permis peut être remplacé par un permis d'utilisation spéciale dans le cadre des opérations.
		Permis d'utilisation spéciale (PUS)	Pour l'amélioration, l'entretien et l'utilisation de la route de service forestière (RSF) utilisée pour l'accès à l'emplacement du projet et le transport des concentrés vers l'installation de chargement ferroviaire. On suppose que le PUS remplacera tout PUR pour l'utilisation de la RSF.

Législation	Autorité responsable	Autorisation	Objet de l'autorisation
<i>Loi agraire (Land Act, 1996)</i>	FOR	Permis d'utilisation à des fins d'enquête	Un permis peut être nécessaire pour mener à bien les activités d'investigation du site sur les terres de la Couronne pour la ligne de transport d'électricité.
		Permis d'occupation	Un permis d'occupation peut être exigé pour la construction et l'exploitation de la ligne de transport d'électricité sur les terres de la Couronne. Il peut également être exigé pour le camp de chantier et l'aire de transit.
		Droit de passage statuaire	Cette autorisation peut être requise pour la construction et l'exploitation de la ligne de transport d'électricité sur les terres de la Couronne.
<i>Loi sur la durabilité de l'eau (Water Sustainability Act, 2014)</i>	Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources	Permis d'utilisation de l'eau	Un permis est nécessaire pour détourner, utiliser ou stocker des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles en vertu de l'article 10.
			Un permis est nécessaire pour traverser les cours d'eau en vertu de l'article 39.
		Un permis serait nécessaire pour apporter des changements dans et autour d'un cours d'eau en vertu de l'article 11.	
<i>Loi sur la protection de l'eau potable (Drinking Water Protection Act, 2001)</i>	ENV	Enregistrement des puits d'eau souterraine	L'enregistrement des puits d'eau souterraine peut être exigé en vertu du règlement sur la protection des eaux souterraines.
		Permis de construction d'un réseau d'adduction d'eau	Un permis serait nécessaire pour construire un système d'approvisionnement en eau potable.
<i>Loi sur la santé publique (Public Health Act, 2008)</i>	Ministère de la Santé (autorité régionale de santé)	Permis d'exploitation d'un réseau d'aqueduc	Un permis serait nécessaire pour exploiter le système d'approvisionnement en eau potable.
		Dépôt d'une lettre de certification	Dépôt requis pour les camps industriels de plus de 100 personnes en vertu du règlement sur les réseaux d'égouts.
<i>Loi sur la santé publique (Public Health Act, 2008)</i>	Ministère de la Santé (autorité régionale de santé)	Certification/permis pour les eaux usées sur site	Permis requis pour une station d'épuration des eaux usées en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> et du règlement sur les eaux usées municipales de la loi sur la gestion de l'environnement (voir ci-dessus).
		Permis d'exploitation de locaux à usage alimentaire	Autorisation de construire et d'exploiter un établissement alimentaire (c'est-à-dire des installations de restauration sur le site du camp de chantier).

Législation	Autorité responsable	Autorisation	Objet de l'autorisation
<i>Loi sur la commission des terres agricoles (Agricultural Land Commission Act, 2002)</i>	Commission des terres agricoles	Lettre de décision	Une lettre de décision serait nécessaire pour retirer des terres de la réserve de terres agricoles en vue de la construction et de l'exploitation de la ligne de transport d'électricité.
<i>Loi sur les transports (Transportation Act, 1985)</i>	Ministère des Transports et du Transport en commun (TranBC)	Permis de travaux sur l'emprise	Un permis est nécessaire pour autoriser l'amélioration des voies d'accès principales et secondaires.
		Permis d'accès	Un permis peut être nécessaire pour utiliser l'accès secondaire à des fins industrielles à partir de l'autoroute 5 et de Birch Island Lost Creek Road. Ce permis peut également être requis pour l'accès principal à partir de l'autoroute 5 à Vavenby le long des RSF.
		Permis de services publics	Un permis peut être nécessaire pour mettre en service et exploiter la ligne de transport d'électricité et l'infrastructure connexe.
<i>Loi sur la sécurité ferroviaire (Railway Safety Act, 2004)</i>	TranBC	Permis	Permis nécessaire pour autoriser l'opération de chargement ferroviaire.
<i>Loi sur la faune (Wildlife Act, 1996)</i>	ENV	Permis en vertu de la <i>Loi sur la faune</i>	Permis requis pour autoriser les relevés de la faune et de son habitat, la récupération de la faune et du poisson, y compris l'enlèvement ou le déplacement de nids d'oiseaux, le cas échéant, et la destruction d'une tanière ou d'un barrage de castors ou de rats musqués, le cas échéant.

Tableau 5-2: Liste préliminaire des autorisations fédérales

Législation	Autorité responsable	Autorisation ou approbation	Objet de l'autorisation
<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> (2019)	Ministre de l'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) – ou cabinet Administré par l'AEIC	Déclaration de décision	Déterminer si le projet est dans l'intérêt public et s'il doit recevoir l'approbation fédérale ; une décision positive est requise avant que d'autres approbations fédérales puissent être délivrées. Cette décision tiendra compte des exigences en matière d'information sur le changement climatique tout au long du processus fédéral d'évaluation d'impact (EI), comme décrit dans l'évaluation environnementale stratégique du changement climatique (gouvernement du Canada, 2020).
<i>Loi sur les pêches</i> (2019) Article 34 ou article 35	Pêches et Océans Canada (MPO)	Autorisation	Une autorisation au titre de l'article 34 peut être requise si les travaux proposés peuvent entraîner la mort de poissons. Une autorisation en vertu de l'article 35 peut être requise si les travaux proposés peuvent entraîner la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson.
Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD) (DORS/2002-222)	ECCC	Autorisation de rejet d'effluents miniers	Une autorisation en vertu du REMMMD (en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>) peut être requise s'il y a rejet d'effluents ou de déchets miniers dans des eaux fréquentées par des poissons, conformément à l'annexe 2 du REMMMD. L'autorisation fixe les limites de rejet des effluents, les exigences en matière d'essais, de surveillance et de rapports conformément à l'annexe 4 du REMMMD.
<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	ECCC	Autorisation	Requise pour le défrichage de la végétation ou le dépôt de substances nocives pour les oiseaux migrateurs pendant la saison de nidification (zone A2 : début avril à mi-août ; zone A3 : mi-avril à mi-août) (ECCC 2024).
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (1999)	ECCC	Exigences d'intervention en vertu de l'article 95(1)	En cas de rejet involontaire de substances toxiques.

Législation	Autorité responsable	Autorisation ou approbation	Objet de l'autorisation
<i>Loi sur les espèces en péril</i> (LRC 2002)	ECCC, MPO ou Parcs Canada	Permis ou accord en vertu de l'article 73	Un permis ou un accord au titre de l'article 73 peut être requis pour autoriser une activité susceptible d'affecter une espèce sauvage en péril, une partie de son habitat critique ou une résidence de ses individus.
<i>Loi sur les explosifs</i> (LRC 1985)	Ressources naturelles Canada	Permis de dépôt d'explosifs	Requis pour le stockage, la fabrication, le transport et l'utilisation d'explosifs sur le site du projet.
<i>Loi sur l'aéronautique</i> (LRC 1985) Règlement de l'aviation canadien (DORS/96-433)	Transports Canada	Lettre d'examen	La traversée de la rivière Thompson Nord par une ligne de transport d'électricité (pylône) pourrait nécessiter une autorisation en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> .
<i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> (1992)	Transports Canada	Permis	Un permis peut être requis pour le transport, la manutention et l'entreposage de marchandises dangereuses par route ou par rail.
<i>Loi sur la radiocommunication</i> (LRC 1985)	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Licence radio	Nécessaire pour approuver le système de radiocommunication du projet.
-	Bureau de gestion des grands projets (BGGP)	Description du projet avant la demande d'examen	Organisation du gouvernement du Canada chargée d'assurer la gestion et la responsabilité des grands projets de ressources dans le cadre du processus d'examen réglementaire fédéral. S'applique aux projets dont le coût en capital est supérieur à 50 millions de dollars.

5.6 Affaires fédérales

Le projet n'est pas situé sur des terres fédérales ou à proximité de celles-ci, et aucune terre fédérale ne servira à la réalisation du projet. Le projet ne devrait pas modifier les eaux interprovinciales ou internationales.

Aucune aide financière fédérale ne devrait être requise pour le projet. En vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le projet fera l'objet d'une évaluation stratégique des changements climatiques (ECCC 2021). À la connaissance de Taseko, aucune autre évaluation stratégique ou régionale n'est en cours à proximité ou dans la zone du projet. Une liste des autorisations fédérales susceptibles d'être requises pour le projet est présentée à la Section 5.4.

5.7 Échéances réglementaires et étapes du projet

Le Tableau 5-3 présente les échéances réglementaires proposées et le calendrier des étapes du projet. Le calendrier est susceptible d'être modifié en fonction du processus Simpcw et de ses examens, ainsi que du processus provincial et fédéral d'EE et de ses examens.

La stratégie d'autorisation du projet sera également définie en fonction des discussions futures avec le BEE, l'AEIC et les Simpcw.

Tableau 5-3: Calendrier réglementaire proposé et étapes du projet

Activité réglementaire/projet/jalons	Calendrier proposé
Activité réglementaire/jalons	
• Engagement précoce	2024/2025
• Engagement/planification préliminaire	2025
• Décision sur l'état de préparation/évaluation d'impact	2026
• Planification du processus (suppose une substitution à partir de ce point)	2026
• Élaboration et examen de la demande	2026/2027
• Examen par le Bureau d'évaluation environnementale – Agence d'évaluation d'impact du Canada (délai de 180 jours prévu par la loi)	2027
• Élaboration de la demande révisée	2027/2028
• Évaluation des effets et recommandation (délai de 150 jours prévu par la loi)	2028
• Décisions finales des ministres	2028
• Décisions d'autorisation	2028
Activités et jalons du projet	
• Enquêtes sur le site, études de base, études techniques	En cours
• Construction, y compris le défrichement et la préparation du site	Environ 2 à 3 ans (après délivrance des permis et approbations nécessaires)
• Exploitation	Environ 25 ans

Activité réglementaire/projet/jalons	Calendrier proposé
• Fermeture	Environ 7 ans
• Post-fermeture	Décennies

6. Intérêts et engagement des groupes autochtones

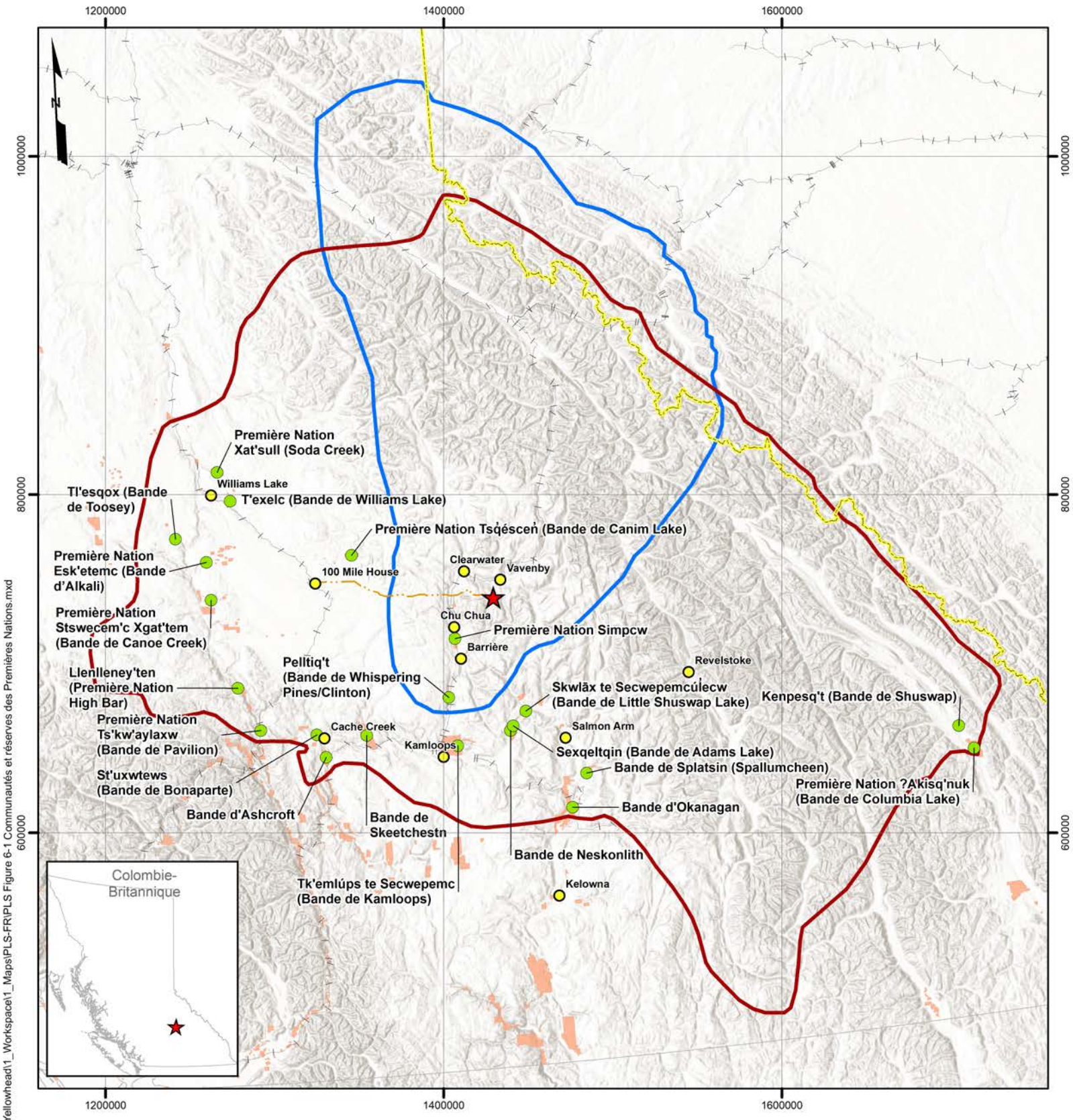
La communauté Secwépemc comprend 17 emplacements de feu de camp et compte environ 17 000 membres. Le projet se situe dans la région Secwepemcúlcw (Figure 3-2). Celle-ci s'étend de la vallée du fleuve Columbia le long des montagnes Rocheuses, à l'ouest jusqu'au fleuve Fraser et au sud jusqu'aux lacs Arrow (Tk'emlúps te Secwépemc n.d.). Le territoire s'étend sur environ 145 000 km² dans l'intérieur central de la Colombie-Britannique. Au sein de la région Secwepemcúlcw, le projet se situe principalement situé à Simpcwúlcw, le territoire des Simpcw (Figure 3-2). La Figure 6-1 indique l'emplacement des communautés et des réserves autochtones à proximité du projet.

Les groupes autochtones identifiés et appelés à participer au projet sont les suivants:

- Simpcw – le projet est situé sur le territoire Simpcwúlcw, un territoire Simpcw.
- Bande de Neskonlith – potentiellement affectée par le projet.
- SteS – potentiellement touchée par le projet.
- Bande d'Adams Lake – potentiellement touchée par le projet.
- Tsq'ésceń' - potentiellement affectée par la composante ligne de transport d'électricité du projet.
- Deux groupes autochtones supplémentaires ont été identifiés en vue d'une notification sur le projet et pourraient nécessiter un engagement plus poussé: Bande de Whispering Pines/Clinton et Première Nation Stswēceńc Xgāt'tem (anciennement appelé Bande de Canoe-Dog Creek).

La ligne de transport d'électricité présentée dans ce document n'est pas définitive. Les commentaires reçus au cours de la phase d'engagement précoce de l'EE et de la phase de planification contribueront à déterminer le tracé final. Les commentaires de l'EE du projet Harper Creek ont déjà influencé la conception du projet.

Un résumé plus détaillé de l'engagement est fourni dans le PE, qui est une annexe de la DIP, et qui est soumis au BEE et à l'AEIC. La DIP sera disponible sur le Centre d'information électronique sur les projets (ePIC) du BEE et sur le Registre canadien des projets d'évaluation d'impact.



Document Path: G:_Projects\2011\2011_089535_Taseko_Yellowhead1_Workspace1_Maps\PLS-FR\PLS Figure 6-1 Communautés et réserves des Premières Nations.mxd

- Légende**
- ★ Projet de cuivre Yellowhead
 - Communauté des Premières Nations
 - Communautés
 - Réserve des Premières Nations
 - Secwepemcúlcw (Territoire Secwépemc)
 - Simpcwúlcw (Territoire Simpcw)
 - Ligne de transport d'électricité
 - Frontière C.-B./Alberta
 - Voie ferrée

- Notes**
1. 119.807937W, 51.502588N
 2. Feuille de carte SNRC 082M12
 3. Données de base/catalogue de données de la C.-B.
 4. Couche topographique de base (Esri)
 5. Composantes du projet et données minières fournies par Taseko Mines Limited 16 May 2025
 6. Mises à jour préparées par SLR



1:3,000,000

0 37.5 75 150 km

Coordinate System: BC Environmental Albers

Projet de cuivre Yellowhead
Résumé en langage clair

**Communautés et réserves
des Premières Nations**

Date: 24 Juin 2025
Rév: 2

Figure 6-1

6.1 Premières Nations potentiellement affectées par le projet

6.1.1 Première Nation Simpcw

Le projet se situe à Simpcwúlecw, territoire, emplacement de feux de camp et zone d'intendance de la Première Nation Simpcw. Les Simpcw sont considérés comme un participant clé au projet.

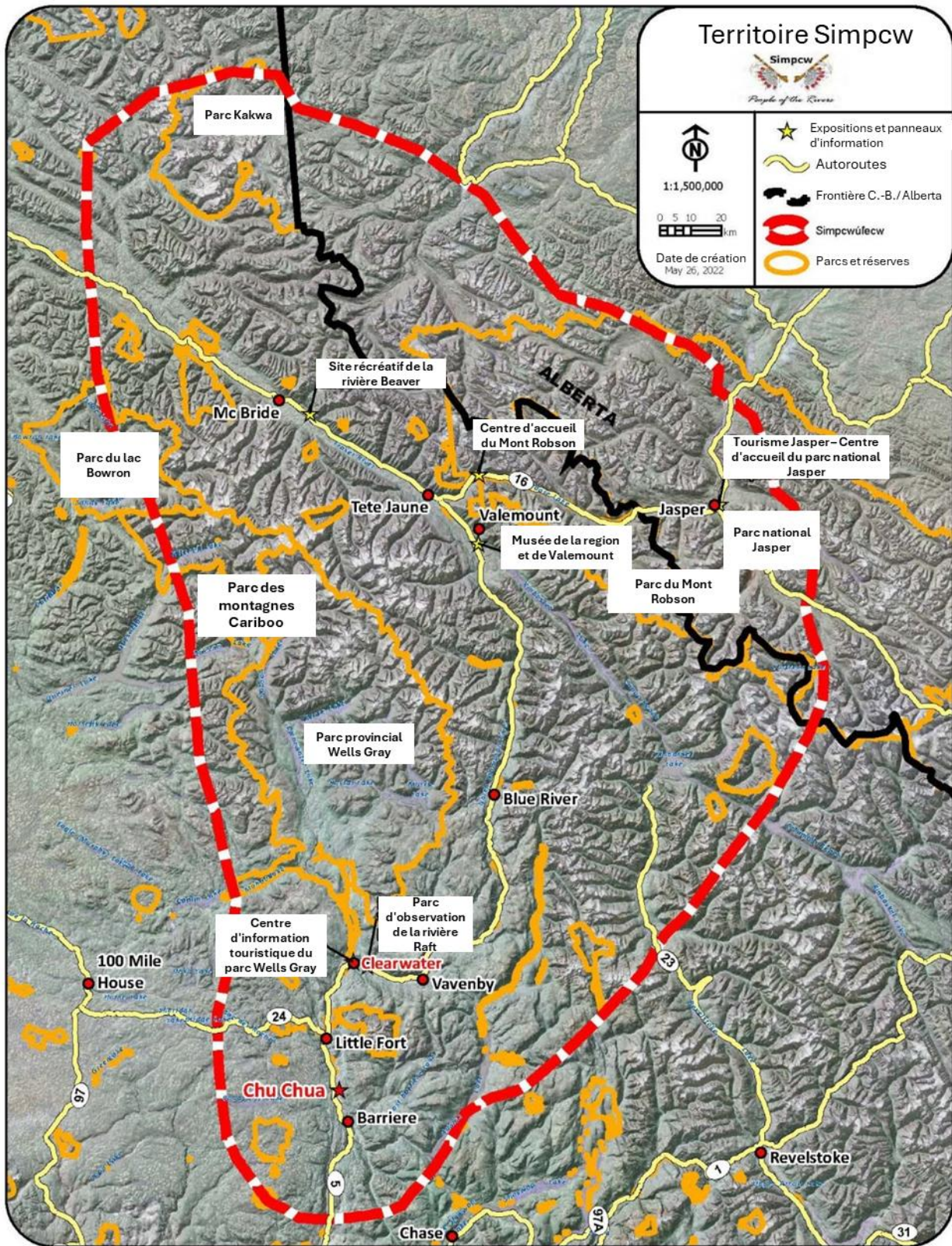
Simpcwúlecw (Figure 6-2) est décrit sur le site Web de Simpcw comme suit :

« Simpcwúlecw (territoire Simpcw) couvre 5 000 000 d'hectares et s'étend du sud de Mclure, au nord du parc Kakwa, à l'ouest de la rivière Goat et à l'est de Jasper, y compris l'ensemble de la vallée de la Thompson Nord. » (Simpcw n.d.)

Les Simpcw occupent l'un des 17 emplacements de feu de camp de la Nation Secwépemc. Les Símpcwemc (peuple Simpcw) se font une fierté d'être les gardiens du territoire, honorant à la fois les traditions et les responsabilités à l'égard de la terre, de la faune et de la flore et des gens qui vivent à Simpcwúlecw, et pour les générations à venir. La Nation Simpcw compte 895 membres, dont 200 membres en réserve et 695 membres hors réserve. La majorité des membres de la communauté vivent dans le village principal de Simpcw, Chu Chua (Simpcw n.d.). Les Simpcw sont membres du conseil tribal de la nation Shuswap (SNTC).

Taseko entretient des relations avec les Simpcw depuis 2018 au sujet du projet, notamment en collaborant à l'élaboration de la DIP et du PE. L'accord-cadre sur les relations, qui fournit un cadre aux parties pour travailler ensemble à l'établissement d'une compréhension, d'une confiance et d'un respect mutuels, et pour préparer l'avancement futur du projet, a été conclu en avril 2020. Taseko a signé une lettre d'attentes en mai 2022 acceptant de soumettre le projet au processus Simpcw. Dans le cadre du processus Simpcw, un accord de négociation des relations a été signé en mai 2025. Un accord de financement du processus et un accord de relation seront élaborés et signés ultérieurement dans le cadre du processus Simpcw.

Figure 6-2: Carte du territoire Simpcw



6.1.1.1 Engagement des dirigeants de la Nation Simpcw

Depuis l'acquisition du projet en 2018, Taseko a privilégié une relation de respect et de collaboration avec les Simpcw. Taseko a axé son engagement auprès des dirigeants, des anciens et des membres de la communauté Simpcw sur la transparence, la cohérence et la confiance mutuelle.

L'engagement s'est fait par des voies formelles, par exemple lors de réunions trimestrielles des dirigeants et de discussions techniques, ainsi que dans le cadre d'une planification concertée. Il y a également eu des contacts informels, notamment des visites de sites, la participation à des rassemblements culturels et des rencontres régulières en personne ou virtuelles. Ces interactions ont jeté les bases d'un dialogue ouvert et ont permis à Taseko de mieux comprendre le processus Simpcw, ainsi que les valeurs, les intérêts et les priorités des Simpcw.

Les commentaires et les connaissances partagés par les dirigeants Simpcw à ce jour ont influencé de manière significative l'approche de Taseko à l'égard du projet, y compris concernant sa conception initiale, les structures de partenariat économique potentielles et l'engagement avec d'autres Premières Nations.

Les Simpcw ont pris l'initiative de présenter le projet et sa DIP aux dirigeants d'autres Premières Nations, notamment : ALIB, bande de Neskonlith, SteS et Première Nation Tsq̓ésceñ. En outre, l'équipe du processus Simpcw et Taseko ont collaboré pour plaider en faveur d'un examen efficace, exhaustif et transparent du projet dans le cadre des processus d'évaluation et d'autorisation provinciaux et fédéraux. Les deux parties se sont engagées à maintenir et à renforcer cette relation par un engagement continu qui honore le rôle des Simpcw en tant que détenteurs de droits, décideurs et partenaires essentiels du projet.

6.1.1.2 Engagement de la Première Nation Simpcw

L'engagement se poursuivra d'une manière respectueuse et transparente, et éclairé par les préférences, les valeurs et les intérêts partagés par les Simpcw dans un contexte régulier et continu. Taseko a informé les Simpcw de son intention d'acquérir le projet en 2018. Depuis lors, l'engagement avec les Simpcw s'est poursuivi avec ses dirigeants et autres membres de la communauté.

Dans le cadre de ces engagements, l'équipe du processus Simpcw a fait part de ses priorités, de ses intérêts et de ses préoccupations concernant la conception du projet, ses effets potentiels, ses avantages et son processus d'évaluation. Taseko a fourni des réponses dans la mesure du possible afin d'éclairer l'approche d'engagement et le processus d'évaluation du projet. Taseko travaillera avec l'équipe du processus Simpcw pour répondre à ses principales préoccupations, notamment lors des premières phases d'engagement et de planification des processus d'évaluation provinciaux et fédéraux. Taseko continuera à collaborer avec les Simpcw sur les questions et les préoccupations soulevées au cours des phases définies du projet, ainsi que sur l'élaboration de mesures visant à y répondre de manière significative.

De plus amples détails sur l'engagement et la collaboration avec les Simpcw sont fournis dans le PE, qui est annexé à la DIP.

6.1.2 Bande de Neskonlith

La bande de Neskonlith a été identifiée comme pouvant être affectée par le projet. Elle a déjà été consultée dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek.

La bande de Neskonlith est membre des bandes de la division des lacs des Secwépemc et membre du conseil tribal de la Nation Shuswap (SNTC). La bande compte trois réserves situées sur les rives ouest et sud de la rivière Thompson et à la limite ouest de Salmon Arm, en Colombie-Britannique.

Taseko entretient des relations avec la bande de Neskonlith au sujet du projet depuis février 2019. Aucun accord lié au projet n'est établi avec celle-ci au moment de rédiger le présent document.

6.1.3 Skwlāx te Secwepemcúłecw

La Nation SteS a été identifiée comme pouvant être affectée par le projet. Elle a déjà été consultée dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek.

Les SteS sont membres des bandes de la division des lacs des Secwépemc. La Nation n'est pas affiliée aux conseils tribaux de Secwepemcúłecw. Le territoire traditionnel des SteS se trouve dans la région intérieure centrale de la Colombie-Britannique, sa réserve principale se trouvant à Chase, en Colombie-Britannique (Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique 2024).

L'engagement avec les SteS concernant le projet a commencé en février 2019. Aucun accord lié au projet n'est établi avec les SteS au moment de rédiger le présent document.

6.1.4 Bande d'Adams Lake

La bande d'Adams Lake a été identifiée comme pouvant être affectée par le projet. Elle a déjà été consultée dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek.

La bande est membre des bandes de la division des lacs des Secwépemc et membre du conseil tribal de la Nation Shuswap. Le territoire traditionnel de la bande comprend sept réserves situées sur les rives sud et ouest du lac Adams, ainsi que dans la municipalité et la ville de Salmon Arm. Le bureau principal est situé dans la réserve n° 4 de Sahhalkum (Sexqeltqin), sur la rive ouest du lac Little Shuswap, en face du village de Chase (C.-B.) (ALIB n.d.).

L'engagement avec la bande d'Adams Lake concernant le projet a commencé en février 2019. Aucun accord lié au projet n'est établi avec la bande au moment de rédiger le présent document.

6.1.5 Première Nation Tsq̓ésceñ' (anciennement bande de Canim Lake)

La Nation Tsq̓ésceñ' a été identifiée comme pouvant être affectée par le projet. Canim Lake est la communauté des Premières Nations la plus proche de la ligne de transport d'électricité et celle qui risque le plus d'être touchée par celle-ci.

Les Tsq̓ésceñ' font partie des bandes de la division des lacs des Secwépemc. Le village principal et les bâtiments administratifs sont situés dans la région de South Cariboo, à environ 30 km à l'est de 100 Mile House. Les Tsq̓ésceñ' ont rejoint trois autres peuples Secwépemc du nord pour former les « Northern Secwépemc te Qelmucw ».

L'engagement avec les Tsq̓ésceñ' devrait commencer en juin 2025 par une réunion de présentation de Taseko et du projet. Cette rencontre comprendra une intervention du Kúkwpi7 des Simpcw. Étant donné qu'aucune activité d'engagement n'est encore en cours, les Tsq̓ésceñ' n'ont fait part d'aucune question ni d'aucun commentaire au moment de rédiger le présent document.

6.2 Résumé des intérêts des Premières Nations

Les principaux intérêts et préoccupations soulevés lors des premiers engagements avec les groupes autochtones concernant le projet comprennent, sans ordre particulier:

- ISR;
- Plans de remise en état et restauration de l'habitat du poisson;
- Potentiel d'impacts sur les plans d'eau, notamment : plans d'eau de la réserve de Douglas, la Thompson Nord et le bassin versant du lac Adams;
- Financement de la capacité de participation au processus d'EE ;
- Prise en compte du point de vue des jeunes, des adultes et des aînés dans le cadre du projet;
- Possibilités d'emploi, d'éducation et de passation de marchés, et avantages économiques;
- Impacts potentiels du projet sur les sites du patrimoine culturel, les valeurs et l'utilisation à des fins culturelles des terres, et leur protection;
- Impacts potentiels du projet sur l'alimentation à des fins culturelles ;
- Impacts potentiels du projet sur les utilisations à des fins culturelles des terres, notamment la chasse, la pêche et la cueillette, ainsi que sur l'accès à ces activités, y compris les lignes de piégeage historiques;
- Impacts potentiels du projet sur la végétation, y compris les sites historiques et actuels de cueillette de baies et la perte de plantes médicinales à l'intérieur et autour de la zone du projet;
- Impacts potentiels sur la santé humaine (qualité de l'air, de l'eau, etc.);
- Impacts potentiels sur les ongulés (élan, caribou) et d'autres espèces sauvages;
- Impacts potentiels en aval et impacts cumulatifs;
- Approche et fréquence de l'engagement.

7. Engagement avec les gouvernements et le public

Cette section présente un résumé de l'engagement préliminaire avec le gouvernement et le public sur le projet à ce jour. Le résumé de l'engagement fourni ici et dans la DIP s'ajoute au PE, fourni sous pli séparé. Le dossier d'engagement pour le projet sera mis à jour aux étapes pertinentes du processus d'évaluation, y compris la DDP et la demande.

7.1 Engagement des gouvernements

La liste des agences, sociétés ou représentants des gouvernements locaux, provinciaux et fédéraux susceptibles de s'intéresser au projet figure ci-dessous. Cette liste pourra être mise à jour grâce à l'engagement des agences gouvernementales au cours de la phase d'engagement précoce du processus d'évaluation.

- Gouvernements locaux et régionaux
- DRTN
- District de Clear Water
- District de Barriere
- Kamloops
- District régional de Cariboo
- District de 100 Mile House
- Agence, société ou représentant du gouvernement provincial
- Membre de l'Assemblée législative, Kamloops – Northern Thompson
- BEE
- Ministère des Mines et des Minéraux essentiels (MCM)
- Ministère de l'Environnement et des Parcs (ENV)
- Ministère des Relations et de la Réconciliation avec les autochtones
- Ministère des Forêts (FOR)
- Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources
- Ministère de la Santé
- Autorité sanitaire des Premières Nations
- Ministère des Transports et du Transport en commun (TranBC)
- Commission des terres agricoles
- BC Hydro
- Agence ou représentant du gouvernement fédéral
- Membre du Parlement, Kamloops – Thompson – Cariboo
- AEIC
- Environnement et changement climatique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Transports Canada
- Santé Canada
- Parcs Canada
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada

7.1.1 Résumé de l'engagement préliminaire avec les gouvernements

L'engagement des gouvernements dans le cadre du projet a commencé à la fin de 2018, lorsque Taseko a notifié aux différents paliers de gouvernement qu'elle avait acquis YMI. La portée de l'engagement à ce jour a varié selon l'étape du projet. Un résumé détaillé des engagements avec les gouvernements fédéral, provincial, régional et local, basé sur le dossier d'engagement de Taseko, est fourni dans le PE.

7.1.1.1 Gouvernement fédéral

Taseko a fait intervenir le gouvernement fédéral et s'est entretenue avec l'AEIC au sujet du processus d'EE, de l'engagement et de la collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

7.1.1.2 Gouvernement provincial

Les agences gouvernementales provinciales suivantes ont été impliquées dans le projet. Les sujets abordés comprenaient la coordination du processus d'EE, la délivrance des permis, le travail sur le terrain et les mises à jour du projet:

- BEE
- Ministère des Mines et des Minéraux essentiels (anciennement ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faible émission de carbone)
- Ministère des Forêts
- Ministère de l'Environnement et des Parcs.

7.1.1.3 Districts régionaux

Taseko s'est également engagée auprès du DRTN, du district de Barriere et du district de Clearwater de 2023 à aujourd'hui. Les discussions préliminaires ont porté sur des mises à jour concernant le projet, l'alimentation électrique, l'utilisation des routes et la présentation du personnel local du projet.

7.2 Engagement du public

Le public et les parties prenantes susceptibles d'être affectés par le projet sont les suivants:

- Détenteurs de droits/titres (par exemple, prospecteurs, détenteurs de lignes de piégeage, détenteurs de droits fonciers sur les pâturages, et lots/titres forestiers);
- Utilisateurs des terres (guides, chasseurs, pêcheurs et utilisateurs récréatifs);
- Propriétaires fonciers;
- Organisations communautaires et non gouvernementales ayant des intérêts dans la région;
- Membres du public se reconnaissant comme tels.

La Section 6.2 du PE fournit un résumé des engagements. Le PE fournit un résumé des activités d'engagement proposées avec le public et les parties prenantes dans le cadre du projet.

8. Environnement existant

L'environnement naturel existant comprend à la fois l'environnement biophysique et l'environnement humain. L'environnement biophysique comprend les relations complexes entre les organismes vivants et le monde physique, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité de l'air, la végétation, les sols, la faune, l'eau et les poissons. L'environnement humain prend en compte les facteurs sociaux, économiques et culturels et les interactions complexes avec l'environnement biophysique.

Le projet Harper Creek a réalisé des études sur l'environnement biophysique et humain de 2007 à 2015 dans le cadre de son EE. D'autres études de référence et des mises à jour supplémentaires pour le projet ont été réalisées par Taseko depuis 2019. Les informations compilées par Taseko comprennent également des informations accessibles au public provenant de bases de données provinciales et fédérales, qui seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les études de référence avec des résultats techniques plus détaillés seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

8.1 Environnement biophysique

Le site du projet se trouve principalement en terrain montagneux, où les espèces dominantes sont l'épicéa d'Englemann, le sapin subalpin et le pin de Murray. Dans les zones plus basses et plus sèches, les espèces d'arbres sont principalement la pruche de l'Ouest, le cèdre rouge de l'Ouest et l'épicéa hybride, le douglas vert et le pin de Murray. Certaines parties du site du projet ont déjà été exploitées. La ligne de transport d'électricité traverse cinq zones de classification biogéoclimatique des écosystèmes (CBE).

8.1.1 Écosystèmes et végétation

Des études de référence sur la végétation et les écosystèmes ont été réalisées en 2014 dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek. Les études de 2014 ont identifié diverses espèces dont la conservation est préoccupante ainsi que des communautés écologiques en péril, des zones humides et des forêts anciennes. Une étude de suivi a été réalisée par Ecora (2020) pour mieux délimiter et caractériser les zones humides de la région. Des détails supplémentaires sur les écosystèmes et la végétation en péril susceptibles de se trouver dans la zone du projet, y compris la ligne de transport d'électricité, sont fournis dans la DIP.

En outre, le site du projet chevauche partiellement quatre ZPFA. La ligne de transport d'électricité traverse également des ZPFA (Data BC 2024).

8.1.2 Faune terrestre

Les études de référence réalisées en 2014 indiquent l'existence d'un habitat potentiel pour diverses espèces sauvages dont la conservation est préoccupante. Il s'agit notamment du crapaud de l'Ouest (*Anaxyrus boreas*), du moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*), du petit myotis brun (*Myotis lucifugus*), du myotis septentrional (*Myotis septentrionalis*), du pékan (*Pekania pennanti*), du carcajou (*Gulo gulo luscus*), de l'orignal (*Alces alces*), du grizzli (*Ursus arctos horribilis*) et du cerf mulot (*Odocoileus hemionus*). Les zones de basse altitude de la vallée de la rivière Thompson Nord offrent un habitat à plusieurs espèces, dont le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), l'engoulevent d'Amérique (*Cordeiles minor*), l'autour des palombes (*Accipiter gentilis atricapillus*) et l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*). Certaines parties de la ligne de transport d'électricité traversent l'habitat critique cartographié du blaireau d'Amérique (espèce en péril). La partie orientale de la ligne de transport d'électricité traverse l'habitat critique du caribou, en se raccordant au site du projet.



Le site du projet se trouve dans l'habitat essentiel du caribou des montagnes du Sud (espèce en péril). Les données de référence de l'EE du projet Harper Creek de 2015 indiquent que les caribous ne fréquentent pas fréquemment la zone du projet.

Les études de référence indiquent que 181 espèces sauvages en péril, dont 83 espèces d'invertébrés, peuvent se trouver dans la zone du projet. La DIP fournit des informations supplémentaires sur ces espèces dont la conservation est préoccupante et qui pourraient se trouver à proximité du projet et de la ligne de transport d'électricité.

8.1.3 Espèces et écosystèmes aquatiques

Le projet se situe sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants du ruisseau Harper, de la rivière Barrière et de la rivière Thompson Nord. Les six principaux cours d'eau considérés dans le contexte du projet comprennent le ruisseau Harper, la rivière Barrière, la rivière Thompson Nord et les affluents qui se jettent dans le ruisseau Harper et la rivière Barrière. Le Tableau 8-1 identifie les cours d'eau à l'intérieur et à proximité du site du projet. Des études de référence sur le milieu aquatique ont été réalisées sur les cours d'eau dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek en 2015.

Tableau 8-1: Cours d'eau à l'intérieur et à proximité du site du projet

Drainage	Drainage du site du projet	Cours d'eau adjacents
Bassins versants du nord (qui se jettent dans la rivière Thompson Nord)	<ul style="list-style-type: none"> Ruisseau Jones Ruisseau Baker Ruisseau Avery 	<ul style="list-style-type: none"> Ruisseau Foghorn Ruisseau Lute Ruisseau Chuck
Bassins versants sud (s'écoulant vers le sud dans la rivière Barrière)	<ul style="list-style-type: none"> Ruisseau Harper (ensemble du bassin versant) Ruisseau Telegraph (affluent du ruisseau Harper) Ruisseau Poplar (affluent du ruisseau Harper) 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière Barrière Lac Saskum Lac Barrière Nord

Source : Knight Piesold 2021

Les ruisseaux Harper et Saskum sont désignés comme des bassins versants sensibles pour la pêche (Knight Piesold 2021). Des études dans la zone du projet ont été réalisées entre 2011 et 2014, puis entre 2020 et 2021. Ces études révèlent des communautés de poissons composées d'omble à tête plate, de saumon coho, de truite arc-en-ciel, de corégone de montagne, de chabot de Torrent et de naseux à long bec. Des barrières naturelles empêchent les poissons d'occuper les tronçons amont des ruisseaux dans la zone du projet.

La ligne de transport d'électricité chevauche plusieurs cours d'eau et zones humides entre 100 Mile House et le site du projet. Le Tableau 8-2 présente les cours d'eau poissonneux connus.

Tableau 8-2: Cours d'eau poissonneux traversés par la ligne de transport d'électricité

Plan d'eau	Nom commun	Nom scientifique
Ruisseaux Bridge, Deka, Judson	Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>
Ruisseau Bridge	Lotte	<i>Lota lota</i>
Ruisseau Lemieux	Saumon coho	<i>Oncorhynchus kisutch</i>
	Saumon quinnat	<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>
	Saumon sockeye	<i>Oncorhynchus nerka</i>
Ruisseau Harper	Omble à tête plate	<i>Salvelinus confluentus</i>

8.1.3.1 Espèces de poissons en péril

Deux espèces de poissons, l'omble à tête plate (population du Pacifique) et le meunier des montagnes, ont été identifiées comme étant préoccupantes selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le meunier des montagnes, que l'on trouve dans le cours inférieur de la rivière Thompson Nord, est également une espèce en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

La population de saumons coho du Fraser intérieur est considérée comme menacée selon le COSEPAC.

La population de truites arc-en-ciel de la rivière Thompson est considérée comme en voie de disparition selon le COSEPAC et fait l'objet d'une inscription d'urgence en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

8.2 Environnement humain et bien-être des communautés

Le projet pourrait avoir une incidence sur les caractéristiques sociales et économiques des communautés locales et régionales, y compris les communautés voisines des Premières Nations. Les conditions sociales et économiques existantes sont examinées dans cette section à la lumière des éléments suivants:

- Informations de base existantes;
- Données du recensement de la population de Statistique Canada;
- Données de surveillance accessibles au public;
- Projets antérieurs à proximité du projet.

Les groupes autochtones potentiellement concernés peuvent disposer de sources privilégiées de connaissances et de données sur les autochtones. Ces sources peuvent décrire les conditions existantes et les effets potentiels sur leurs conditions sociales, économiques et culturelles, ainsi que sur leurs intérêts. Taseko a l'intention de collaborer avec les groupes autochtones afin de comprendre leurs préférences et les protocoles d'examen des sources d'information partagées et des connaissances autochtones afin d'éclairer la demande.

8.2.1 Conditions sociales

Taseko cherche à comprendre les conditions existantes et les effets potentiels du projet sur les populations locales et régionales, les services de santé, le bien-être des communautés, le logement, le transport, l'économie et les infrastructures, ainsi que les services du DRTN dans le cadre de la demande. Cette section présente un aperçu des conditions sociales des communautés régionales et des communautés des Premières Nations.



8.2.1.1 Communautés régionales

Le projet, y compris la ligne de transport d'électricité, chevauche deux districts régionaux:

- DRTN.
- Le projet chevauche deux circonscriptions électorales : Thompson-Nicola A (comté de Wells Gray) et Thompson-Nicola U (Basse Thompson Nord).
- En 2021, le DRTN comptait 143 680 habitants, ce qui représentait un peu moins de 3 % de la population totale de la Colombie-Britannique. Entre 2016 et 2021, la population du DRTN a augmenté d'un peu plus de 8 %.
- La population se compose de 71 330 hommes (49,6 %) et de 72 335 femmes (50,4 %).
- District régional de Cariboo.
- 100 Mile House et environ la moitié du tracé de la ligne de transport d'électricité se trouvent dans le DRC.
- En 2021, le DRC comptait 62 931 habitants et 100 Mile House 1 928.

8.2.1.1.1 Parcs et zones protégées

Le parc Dunn Peak est une zone protégée à proximité du site du projet. Le parc provincial Wells Gray est situé au nord de Clearwater et éloigné du site du projet. La ligne de transport d'électricité se trouve à plus de 5 km au nord du parc provincial Eakin Creek Canyon. La Figure 3-3 illustre ces zones.

8.2.1.2 Communautés des Premières Nations

Le projet se situe principalement à l'intérieur de Simpcwúlcw, le territoire des Simpcw (Figure 3-2). La Nation Simpcw compte cinq réserves autochtones. La principale communauté, Chu Chua, se trouve à environ 45 km au nord de Kamloops, dans la réserve no 1 de Thompson Nord, sur la rive est de la rivière Thompson Nord et de l'autoroute 5 (Figure 6-1).

Les Simpcw occupent l'un des 17 emplacements de feu de camp de la Nation Secwépemc. Les Símpcwemc (peuple Simpcw) se font une fierté d'être les gardiens du territoire, honorant à la fois les traditions et les responsabilités à l'égard de la terre, de la faune et de la flore et des gens qui vivent à Simpcwúlcw, et pour les générations à venir. La Nation Simpcw compte 895 membres. La majorité des membres de la communauté vivent dans le village principal des Simpcw, Chu Chua (Première Nation Simpcw n.d.).

La Nation Simpcw est gouvernée par un Kúkwpi7 (Chef) et un Conseil, élus pour un mandat de 4 ans. Le Chef actuel est le Kúkwpi7 George Lampreau, élu en avril 2024. Le Conseil compte six conseillers qui servent les membres des Simpcw aux côtés du Kúkwpi7. La communauté Simpcw est fière de sa culture et valorise des modes de vie holistiques et sains fondés sur le respect, la responsabilité et la participation continue à la croissance et à l'éducation. Les principaux domaines de gouvernance de la Nation sont l'administration, l'éducation, la santé, la langue et la culture, les ressources naturelles, le développement social et le développement économique.

Plusieurs communautés des Premières Nations sont situées dans les limites de la ZEDR (Rivers and Peaks) (Figure 6-1), notamment Tk'emlúps te Secwépemc (Kamloops 1), la bande de Neskonlith (Neskonlith 1), lac Adams (Sahhalkum 4), Whispering Pines / Clinton (Whispering Pines 4), et Little Shuswap Lake (Quaaout 1).



8.2.2 Situation économique

Kamloops est un centre minier régional et devrait servir de principal centre d'approvisionnement pour l'équipement, les fournitures et les services du projet. Les communautés locales de Vavenby, Clearwater, Barrière et Chu Chua constitueront également des sources d'emploi, d'affaires et de services contractuels. L'exploitation minière est un élément important de l'économie régionale, avec deux mines en activité : Highland Valley Copper Mine et New Afton Mine, sans oublier les industries de soutien. La sylviculture, le tourisme et l'agriculture revêtent également une importance économique.

8.2.3 Patrimoine culturel et archéologie

8.2.3.1 Archéologie

Dans le cadre de l'EE du projet Harper Creek, une évaluation d'impact archéologique pour le site de ce projet (TerraArchaeology 2012) et une évaluation de l'aperçu archéologique pour les lignes de transport d'électricité et la route d'accès du projet Harper Creek (TerraArchaeology 2014) ont été réalisées. Deux sites culturels reconnus d'importance pour les Simpcw ont été identifiés dans la zone d'étude locale du projet.

Taseko s'est concertée avec les Simpcw sur les deux sites culturels d'importance et a eu des discussions sur la possibilité que ces sites soient affectés par le projet. Les impacts potentiels sur les sites du patrimoine culturel, les valeurs et l'utilisation traditionnelle des terres seront identifiés et évalués d'une manière culturellement appropriée dans le cadre du processus Simpcw.

Il est probable que des études archéologiques actualisées en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine* (gouvernement de la C.-B. 1996) seront nécessaires dans le cadre des études de référence pour la ligne de transport d'électricité du projet. D'autres composantes du projet peuvent également nécessiter des études actualisées, qui seront déterminées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

8.2.3.2 Paléontologie

Une étude paléontologique dans la zone d'étude régionale pour l'EE du projet Harper Creek a été réalisée en 2014. ERM (2014) a indiqué que la zone du projet présentait un faible potentiel de sites paléontologiques. La nécessité d'une étude plus approfondie sera déterminée en fonction de la configuration actuelle du projet et des discussions en cours avec les Simpcw.

9. Effets potentiels du projet

9.1 Interactions et effets du projet

Les EE en Colombie-Britannique et au Canada se doivent d'évaluer les effets potentiels d'un projet, généralement répartis par phase (construction, exploitation, fermeture et post-fermeture). La liste préliminaire des effets potentiels du projet incluse dans le Tableau 9-1 peut être affinée en fonction de la collaboration avec les Premières Nations, les organismes gouvernementaux et le public. L'évaluation et l'affinement ultérieurs, y compris la détermination des mesures d'atténuation, seront entrepris dans le cadre de l'évaluation des effets. Les effets potentiels du projet seront évalués dans le cadre du processus Simpcw et des processus d'évaluation provinciaux et fédéraux. Cette liste est susceptible d'être modifiée à la lumière des commentaires et avis recueillis au cours des premières phases d'engagement et d'évaluation, y compris dans le cadre du processus Simpcw.

Tableau 9-1: Effets potentiels du projet

Composante valorisée des environnements biophysique et humain préliminaires	Effet potentiel
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les concentrations ambiantes des gaz de combustion et des gaz s'échappant du site du projet • Changements dans les concentrations ambiantes de particules
Qualité visuelle, lumière et bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les émissions lumineuses • Altération des conditions visuelles (communautés locales, parc Dunn Peak) • Changements dans les niveaux sonores
Qualité et quantité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications de la qualité ou de la quantité des eaux de surface • Modification de la qualité ou de la quantité des eaux souterraines
Poissons et habitats des poissons, y compris les espèces aquatiques en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des eaux de ruissellement et habitats riverains • Modification du débit et de la qualité de l'eau • Changements dans la santé des poissons
Faune et flore sauvages, y compris les espèces en péril ayant une valeur culturelle, et les oiseaux migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Perte ou altération de l'habitat de la faune (perte directe et perte indirecte résultant de perturbations sensorielles) • Changements dans la santé de la faune • Risque de mortalité • Modification de l'utilisation saisonnière de l'habitat, y compris par les oiseaux migrateurs
Végétation, y compris les espèces et les écosystèmes menacés	<ul style="list-style-type: none"> • Perte ou altération des écosystèmes des zones humides • Changements dans la fonction des zones humides • Changements dans l'abondance des espèces végétales d'intérêt (plantes rares, espèces d'importance culturelle, espèces végétales envahissantes) • Perte ou altération de communautés végétales d'intérêt • Perte ou altération d'écosystèmes



Composante valorisée des environnements biophysique et humain préliminaires	Effet potentiel
Reliefs et sols	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la qualité des sols • Changements dans la quantité des sols • Changements dans la stabilité des reliefs
Aspects sociaux et économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans le bien-être de la communauté et les déterminants sociaux de la santé • Changements dans la qualité et la quantité des ressources • Changements dans l'accès à la terre • Changements dans les possibilités d'emploi et de contrat au niveau local • Changements dans la disponibilité du logement et de l'hébergement au niveau local • Modification de la demande d'infrastructures de soutien et de services communautaires locaux • Changements dans les revenus du travail • Changements dans l'économie régionale • Modification des sites d'importance historique ou archéologique
Culture, droits et intérêts des groupes autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la disponibilité des personnes à prendre part aux pratiques culturelles • Changements dans la qualité et la quantité des ressources, y compris, mais sans s'y limiter, la faune, la végétation ou les écosystèmes présentant une valeur culturelle • Changements dans l'accès à la terre à des fins culturelles • Changements dans les liens avec la terre, la culture et la communauté • Modification des sites d'importance culturelle • Changements dans les possibilités d'emploi et de contrat au niveau local • Changements dans la jouissance paisible de la terre
<p>Notes :</p> <p>1. Le changement climatique sera considéré dans le contexte des composantes valorisées et sera précisé dans les exigences d'information de la demande. Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre (effets du projet sur le changement climatique) et des effets de l'environnement sur le projet sera incluse dans la demande.</p>	

9.2 Effets de l'environnement sur le projet

Les effets potentiels de l'environnement sur le projet comprennent les perturbations dues aux événements sismiques (tremblements de terre) et aux risques liés au changement climatique. Ces effets potentiels pourraient inclure des impacts à court terme sur l'accès au site, l'infrastructure et l'exploitation, ainsi que sur la santé et la sécurité du personnel.

Ces effets de l'environnement sur le projet peuvent être les suivants:

- Précipitations extrêmes (par exemple, neige et pluie) ;
- Conditions de sécheresse extrême (par exemple, sécheresse) ;

- Températures extrêmes (par exemple, chaleur et froid) ;
- Risques naturels comme des événements sismiques (par exemple, des tremblements de terre).

La conception du projet comprend actuellement un système de gestion de l'eau du site qui tient compte des conditions climatiques, notamment des précipitations extrêmes et des sécheresses.

Les incendies de forêt sont fréquents et habituels en C.-B. La fréquence et les lieux des incendies de forêt dépendent des conditions de température et d'humidité. La fréquence et l'ampleur des incendies de forêt sont variables. Des fournitures et du matériel de lutte contre les incendies seront à disposition sur le site, et le personnel de secours de la mine sera formé aux techniques de lutte contre les incendies.

Les risques naturels, notamment les séismes, pourraient avoir un impact sur l'infrastructure du site, la stabilité géotechnique et la sécurité du personnel. Une évaluation des risques sismiques a été réalisée dans le cadre du projet et indique que le risque d'un événement sismique dommageable est faible. Le projet comprendra une conception appropriée pour résister aux tremblements de terre, sur la base des critères définis par les réglementations et les lignes directrices.

Le projet comprendra l'élaboration de plans de gestion appropriés, y compris un plan d'intervention d'urgence qui prendra en compte les risques potentiels liés au climat. Les exigences relatives à une évaluation plus détaillée seront précisées si le projet fait l'objet d'une évaluation.

9.3 Effets cumulatifs

Le terme « effets cumulatifs » fait généralement référence aux effets combinés des activités et des processus naturels passés, présents et raisonnablement prévisibles (gouvernement du Canada 2025). La possibilité que le projet contribue aux effets cumulatifs sera déterminée dans le cadre du processus d'évaluation du projet.

La DIP présente la limite spatiale des effets cumulatifs comme étant la limite du PGTR de Kamloops. Cette limite est d'une étendue similaire à celle utilisée dans l'EE du projet de Harper Creek. Il est proposé que l'évaluation des effets cumulatifs de la ligne de transport d'électricité comprenne également la limite du PGRS de 100 Mile House.

L'évaluation des effets cumulatifs du projet prendrait en compte les projets de développement passés, présents et raisonnablement prévisibles dans la région, notamment les suivants :

- Chasm Solar and Energy Storage
- Mine du ruisseau Ruddock
- Prise d'eau d'urgence de Thompson Nord
- Tranquille on the Lake
- Expansion de l'aéroport de Kamloops
- Eaux souterraines de Kamloops
- Extension de la décharge de Cache Creek
- Décharge de recyclage de Timicw Good Earth
- Expansion de Trans Mountain
- Highland Solar and Energy Storage

- Extension de la mine de cuivre de Highland Valley à Bethlehem
- Assèchement de l'aquifère de base de Highland Valley Copper
- Extension de la durée de vie de la mine de cuivre de Highland Valley.

Les informations relatives à l'état d'avancement du projet, au type de projet, à la région et à la distance par rapport au projet sont présentées dans la DIP.

10. Conclusion

Le projet consiste en un projet de minéraux critiques basé en Colombie-Britannique, qui produira un concentré de cuivre avec des quantités d'or et d'argent payables. Le cuivre est un « minéral essentiel », un métal indispensable à la vie quotidienne. La production, le transport et la distribution d'énergie renouvelable à faible teneur en carbone nécessitent du cuivre. Le projet fournira au marché mondial une source de cuivre produite de manière responsable et éthique. Parmi les autres avantages du projet, citons les contributions suivantes:

- Faire progresser les économies provinciales et fédérales au Canada;
- Stimuler les économies locales en Colombie-Britannique;
- Soutenir des avantages sociaux plus larges, comme les écoles et les soins de santé, grâce au paiement de redevances et d'impôts.

La DIP représente la conception du projet au niveau de la préfaisabilité et est donc susceptible d'être affinée. Avec la soumission de la DIP et de la PE au BEE et à l'AEIC, la phase d'engagement précoce et de planification des processus d'évaluation provinciaux et fédéraux a été lancée. Au cours des premières phases d'engagement et de planification, d'autres possibilités d'engagement se présenteront, en particulier au cours des 90 premiers jours. Les commentaires reçus au cours de la période d'examen de 90 jours seront synthétisés dans un résumé qui servira à éclairer les futures mises à jour du projet.

La DIP répondra également aux exigences du processus Simpcw, ce qui permettra à Taseko et à la Nation Simpcw de poursuivre leurs efforts de collaboration et leur engagement à l'égard du projet. L'engagement de Taseko auprès des Simpcw sera respectueux et transparent, et s'appuiera sur les préférences, les valeurs et les intérêts partagés par les Simpcw dans le cadre d'un engagement régulier et continu.

Au terme de la période d'examen de 90 jours, Taseko poursuivra son engagement auprès des groupes autochtones potentiellement concernés, des parties prenantes, du gouvernement et du public. L'avancement du projet tiendra compte des commentaires fournis au cours des premières phases d'engagement et de planification des processus d'évaluation provinciaux et fédéraux, ainsi que du travail de collaboration réalisé dans le cadre du processus Simpcw.

Veillez faire part de vos commentaires sur la DIP au BEE, à l'AEIC ou directement à Taseko. Les coordonnées de Taseko sont indiquées ci-dessus et à la section 2.1 (« Coordonnées ») du présent résumé en langage clair.

11. Références

Bande d'Adams Lake (ALIB). n.d. adamslakeband.org. Disponible à l'adresse :

<https://adamslakeband.org/>. Consulté le 16 mai 2025.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 1994. Plan d'occupation des sols de Cariboo-Chilcotin.

Disponible à l'adresse : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/crown-land-water/land-use-planning/regions/cariboo/cariboochilcotin-rlup>

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 1995. Plan de gestion des sols et des ressources de

Kamloops. Disponible à l'adresse : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/crown-land-water/land-use-planning/regions/thompson-okanagan/kamloops-lrmp>

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 1996. *Loi sur la conservation du patrimoine* [RSBC 1996] c. 187. En vigueur jusqu'au 20 mai 2025.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2018. *Loi sur l'évaluation environnementale* [SBC 2018] c. 51. En vigueur jusqu'au 20 mai 2025.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2024a. Moderniser l'aménagement du territoire en Colombie-Britannique. Disponible à l'adresse : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/crown-land-water/land-use-planning/modernizing-land-use-planning>. Consulté le 14 mai 2025.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2024b. Aménagement du territoire pour les terres publiques provinciales. Disponible à l'adresse : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/crown-land-water/land-use-planning>. Consulté le 14 mai 2025.

Ministère de l'Énergie et des Solutions climatiques de la Colombie-Britannique. 2024. Méthodologie des meilleures pratiques pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre en Colombie-Britannique. Décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/cng/methodology/2024_methodology_for_quantifying_greenhouse_gas_emissions.pdf. Consulté le 21 mai 2025.

BC Parks. n.d. Types de parcs et de zones protégées.

Disponible à l'adresse: <https://bcparks.ca/about/our-mission-responsibilities/types-parks-protected-areas/#protected-areas>. Consulté le 23 mai 2025.

BC Statistics (BCStats). 2020. Évaluation de l'impact économique du projet de cuivre Yellowhead. Préparé pour Taseko Mines Ltd.

District régional de Cariboo (DRC). 2005. Plan de gestion durable des ressources de 100 Mile House.

Disponible à l'adresse : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/land-water-use/crown-land/land-use-plans-and-objectives/cariboo-region/100milehouse-srmp/100milehouse_plan.pdf

- Data BC. 2024. Recherche de la faune et de la flore terrestres. Site Web : <https://catalogue.data.gov.bc.ca/>
- Ecora. 2020. Évaluation régionale des zones humides et des communautés écologiques menacées - Rapport technique de terrain - mine de cuivre Yellowhead. 20 octobre 2020.
- Environnement et changement climatique Canada (ECCC). 2021. Évaluation stratégique des changements climatiques. Consulté le 13 décembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.strategiccassessmentsclimatechange.ca/>
- ERM Consultants Ltd (ERM). 2015. Projet Harper Creek – Southern Mountain Caribou. Mémo soumis à Charlene Higgins, MSc, PhD, Harper Creek Mining Corporation.
- Gouvernement du Canada. 2019a. *Loi sur l'évaluation d'impact* [SC 2019] c. 28, s. 1. En vigueur jusqu'au 5 mai 2025.
- Gouvernement du Canada. 2019b. Règlement sur les activités concrètes [DORS/2019-285]. En vigueur jusqu'au 14 mai 2025.
- Gouvernement du Canada. 2020. Évaluation stratégique des changements climatiques. 6 octobre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/conservation/assessments/strategic-assessments/climate-change.html#toc13>. Consulté le 17 mai 2025.
- Gouvernement du Canada. 2022. Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/content/dam/nrcan-rncan/site/critical-minerals/Critical-minerals-strategyDec09.pdf>. Consulté le 14 mai 2025.
- Gouvernement du Canada. 2025. À propos des effets cumulatifs. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/cumulative-effect/about.html>. Consulté le 21 mai 2025.
- Gouvernement du Canada et gouvernement de la Colombie-Britannique. 2020. Entente de collaboration relative à l'évaluation d'impact entre le Canada et la Colombie-Britannique. 12 juin 2020. Disponible à l'adresse : [Entente de collaboration relative à l'évaluation d'impact entre le Canada et la Colombie-Britannique](#). Consulté le 20 mai 2025.
- Knight Piesold Ltd. 2021. Rapport de base sur les poissons et les milieux aquatiques du projet Yellowhead. Préparé pour Taseko Mines Limited.
- Harper Creek Mining Corporation (HCMC). 2015. Demande de certificat d'évaluation environnementale/énoncé des incidences sur l'environnement. Préparé par ERM Rescan. Janvier 2015 Consulté en mai 2025.
- Harper Creek Mining Company (HCMC). 2017. Projet Harper Creek. Évaluation des options pour les résidus - étude de la meilleure technologie disponible. Présentation au groupe de travail EAO. 24 octobre 2017.

- Première Nation Simpcw (Simpw) 2023. Politique relative au processus d'évaluation Simpcw. Adoptée par le chef et le conseil le 11 juillet 2023.
- Première Nation Simpcw (Simpw) 2024. Plan d'intendance provisoire des Simpcw. Disponible à l'adresse : <https://simpwresourcesgroup.com/wp-content/uploads/2024/11/2024-05-22-Simpw-Interim-Stewardship-Plan.pdf>
- Première Nation Simpcw (Simpw). n.d. À propos de nous – Simpcw. Disponible à l'adresse : <https://simpw.com/about-us/>.
- Statistique Canada. 2024. Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E>
- Taseko Mines Limited. (Taseko). 2020. Rapport technique sur la mise à jour des réserves minérales du projet de cuivre Yellowhead. Colombie-Britannique, Canada, 16 janvier 2020.
- TerraArchaeology. 2012. Évaluation de l'impact archéologique. Yellowhead Mining Inc. Projet de mine de Harper Creek près de Vavenby, Colombie-Britannique. Permis d'inspection archéologique 2011-0209 en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine de la Colombie-Britannique. Soumis à Simpcw Resources LLP et Yellowhead Mining Inc.
- TerraArchaeology. 2014. Rapport d'évaluation archéologique : lignes de transport d'électricité et route d'accès à la mine. 31 janvier 2014.
- District régional de Thompson-Nicola (DRTN) 2020. Plan communautaire officiel de Thompson Nord. Disponible à l'adresse : <https://tnrd.civicweb.net/document/185889/>
- District régional de Thompson-Nicola (DRTN) 2023. Plan stratégique du DRTN. Disponible à l'adresse : <https://www.tnrd.ca/about-us/strategic-plan/> Tkemlúps te Secwépemc. n.d. Notre terre - Tkemlúps te Secwépemc. <https://tkemlups.ca/about/our-land/>. Consulté le 28 mai 2025.



Taseko  **Yellowhead**